



sumène

le journal

octobre
2015 N°5

Sommaire

Edito	2
L'écho des commissions	3 à 8
Vie locale	9 à 13
Focus	10
Vie associative	14 à 17
Agenda	18
État civil, Libres opinions	19



Chers Suménoises et Suménois,

Après un été particulièrement chaud - contrairement à l'an passé - la rentrée de septembre 2015 ressemble malheureusement à celle de 2014, si on juge sur les dégâts occasionnés par les fortes pluies.

J'ai donc fait la demande de classement en état de catastrophe naturelle auprès de la préfecture pour que la commune et ceux de nos concitoyens qui ont subi des dégâts importants puissent être aidés.

Le chantier de la RD 11 - quant à lui - a finalement été lancé et exécuté en quelques jours, entraînant des nuisances fortes, mais sur une durée très limitée : un choix délibéré pour ne pas nuire à la population ni à toutes les animations estivales.

Cette année, ce fut un franc succès pour chacune d'entre elles, une multitude d'événements portés par des associations dynamiques. Nous en avons beaucoup sur la commune et c'est une chance ; je pense en particulier à l'une d'elles, qui nous accompagne tout au long de l'année de ses prestations toujours appréciées, et indispensables lors de chaque cérémonie ou événement important.

Je parle de la Fanfare Suménoise qui, en plus de ses interventions musicales, forme nos jeunes à une étude de la musique grâce aux cours dispensés dans son école de musique. Encore merci à eux, soutenons-les !

Un grand merci également à tous les bénévoles qui n'ont plaint ni leur temps ni leur énergie pour rendre Sumène flamboyant et convivial cet été.

Septembre, c'est aussi une rentrée politique pour la commune : dans les mois à venir, des choix importants devront être faits, conformément à la loi NOTRe* qui va modifier l'administration du territoire. Nous devons mutualiser plus de services avec des communes voisines, peut-être même procéder à la fusion de plusieurs communautés de communes, à l'exemple de ce qui se passe pour les Régions. Il faudra que nous soyons vigilants, afin de ne pas perdre la main sur le devenir du village, et de préserver une proximité de services et de liens avec les habitants.



Notre solidarité entre petites communes et nos discussions avec les plus grosses nous aideront à mettre au point un projet de territoire durable et à trouver notre place dans le nouvel échiquier qui se dessine.

Un petit mot sur la station d'épuration. L'absence de prise en compte, dans le dossier d'origine, de l'obligation de « compensation » nous a conduits à interrompre les travaux. Cette obligation légale, transmise par la Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM, anciennement Equipement ou DDE) stipule qu'on doit compenser l'emprise maximale de la station sur le lit de la rivière par une fosse de « compensation ». Ces travaux, qui n'avaient pas été demandés lors de la phase 1 de la restauration commencée par la précédente municipalité, l'auraient été inéluctablement dans la phase suivante, avec un surcoût de plus de 70%. Au vu de ce contretemps et des délais trop courts pour toute modification, nous avons décidé de travailler sur un nouveau projet, réalisable cette fois en une seule phase.

Nous sommes déjà en mesure de proposer des solutions alternatives qui résoudront la problématique des risques d'inondation et limiteront la nuisance visuelle sur l'entrée Sud du village.

En projet aussi cet automne, travailler sur notre site internet pour qu'il soit plus riche en informations pratiques, et mieux documenté sur les divers projets, afin que chacun puisse être informé plus rapidement de ce qui se passe sur la commune, et trouver réponse à ses interrogations.

Merci et bel automne à vous !

Jérôme Morali, maire

* Loi NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République, loi du 5/8/2015.

OBJETS PERDUS ? LA SOLUTION EXISTE



Nous vous rappelons que les objets trouvés sur la Commune se trouvent à la mairie où ils sont répertoriés et restent à votre disposition pendant une durée de 3 ans maximum – Pensez-y !

NOUVEAU

La boîte à suggestions/idées/réflexions est à votre disposition dans le hall de la mairie. Votre avis nous intéresse ! Participez à la vie de Sumène en nous proposant vos idées géniales, vos réflexions perspicaces ou vos remarques et ce, de façon anonyme ou pas... Attention, écrits corrects exigés ! Les insultes sont proscrites... Contrairement aux félicitations et encouragements.

COMMISSION DÉMOCRATIE LOCALE

ASSEMBLÉE PARTICIPATIVE DES HABITANTS

L'APH, c'est parti !

Suite à l'appel de la municipalité (voir journal N°4 de juin 2015) l'Assemblée Participative des Habitants s'est constituée au mois d'avril. Elle compte une vingtaine d'habitants de Sumène, représentant les différentes catégories professionnelles et géographiques de la commune.

A noter qu'il reste 2 places à pourvoir, réservées à la catégorie des 18-30 ans, qui pour l'instant, n'est pas représentée : avis à vous, les jeunes Suménois !

Cette Assemblée s'est donnée une charte de fonctionnement, elle est co-présidée par un de ses membres (qu'elle a encore à élire officiellement) et l'adjoint au maire chargé de la démocratie locale, Richard Leprovost.

Elle a pour objectif de travailler sur tout sujet concernant la commune afin d'émettre des avis et des propositions soumis au conseil municipal.

Elle sert également de relais entre habitants et municipalité et donnera son point de vue lors des réunions publiques qu'elle organisera conjointement avec les élus.

Sa première réunion de travail a porté sur le Plan local d'Urbanisme, plus particulièrement sur le diagnostic qu'on peut faire de la situation actuelle de Sumène.

Mais laissons la parole à une de ses membres, qui a bien voulu faire part de cette expérience :

« C'est en tant que membre de l'Assemblée Participative des Habitants de SUMÈNE, que j'ai participé à l'atelier de concertation mis en place à l'initiative de la municipalité, sur le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) en cours d'élaboration.

Très intéressée par notre village, j'ai accepté de faire partie des quelques



25 membres de cette assemblée dont le rôle est de maintenir le lien entre les habitants de SUMÈNE et leur municipalité.

L'APH a un rôle consultatif, mais également, un rôle d'éclaireur de la décision politique

Le 21 septembre, je participais au premier atelier de concertation sur l'élaboration du P.L.U. qui se tenait au Diguédan, en présence d'une vingtaine de membres de l'APH, du cabinet d'expertise URBAPRO, du Conseil Général du Gard, du Parc National des Cévennes et du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

Nous avons été accueillis par quelques élus ; Richard Leprovost a rappelé les missions et le cadre de travail de cette assemblée, qui doit réfléchir et débattre de façon libre et autonome ; les élus se sont donc éclipsés pour nous laisser travailler, ils ne sont revenus qu'en dernière partie de réunion pour écouter la restitution finale de nos échanges.

Les membres de l'APH sont divisés en 2 groupes de travail. Il s'agit d'identifier, dans un premier temps, les atouts et les faiblesses de notre commune, toutes thématiques confondues. Nous dégageons les atouts les plus souvent cités, ainsi que les faiblesses, et nous en établissons la hiérarchie.

Nous avons abordé divers sujets : Le paysage, l'agriculture, la nature en ville, les réseaux, les espaces à protéger, les éléments forgeant l'identité et l'image de la commune, les équipements qui font défaut ou présents, les éléments qui contribuent ou dégra-

dent le cadre de vie, les dysfonctionnements observés, l'évolution de la commune avec ses effets bénéfiques ou préjudiciables, les craintes et les attentes quant au développement de la commune, les formes urbaines de la communes, les espaces publics, les espaces auxquels les habitants sont attachés, l'économie, les déplacements, les difficultés quotidiennes...

Ce travail fait, il faut définir ce qu'on fait de ces atouts et de ces faiblesses. Quels sont les thèmes qui ressortent le plus souvent, soit en atout, soit en faiblesse ?

Ainsi nous établissons une hiérarchisation des enjeux. A la suite de ce long et scrupuleux travail, chaque groupe désigne un représentant qui restitue le résultat du travail de son équipe aux autres membres de l'atelier : atouts, faiblesses, enjeux.

La prochaine réunion nous permettra de définir notre vision de Sumène pour le futur et de dégager des priorités.

Ce sera alors aux membres du Conseil Municipal, de dresser un bilan de ces ateliers, de se nourrir de nos informations, de nous informer de leurs utilisations.

Nous serons à nouveau consultés dans la procédure d'élaboration du P.L.U.

Je salue, pour ma part, la mise en place de l'APH. Elle permet au citoyen de s'exprimer au plus près des instances politiques de sa commune, d'être entendu, voire écouté... »

Martine ITIER, le 27.09.2015
Membre de l'Assemblée Participative des
Habitants de SUMÈNE

EAU, DES ESPOIRS?

Selon l'agence américaine d'observation océanique et atmosphérique, le mois de juillet 2015 fut le mois le plus chaud de l'histoire depuis 1880. Nous avons connu cette année une forte sécheresse et notre rivière faisait peine à voir. Évidemment, la tentation était forte de trouver un coupable autre que le climat et les commentaires et suppositions allaient bon train dans nos vallées, relayés par Midi-Libre.

Quel est l'impact de l'irrigation agricole sur le débit de notre rivière? Nous n'en savons rien puisque nous n'avons aucune mesure de débit et que très peu de systèmes d'irrigation sont équipés de compteurs. Nous ne connaissons pas notre ressource en eau et nous n'avons qu'une vague idée des prélèvements. Chacun peut donc rester campé sur ses croyances, les uns affirmant que les agriculteurs pompent toute l'eau et n'utilisent pas leur bassin de stockage comme ils le devraient, les autres en soutenant que tout va pour le mieux et que les prélèvements pour l'irrigation sont négligeables.

Comme souvent, la vérité est très certainement entre les deux extrêmes de ce dialogue de sourds manichéens mais nous ne pouvons plus tenir cette politique de l'autruche. Parce que quand on a la tête dans le sable, c'est encore la meilleure position pour se faire botter le bas du dos ! Sans préjuger de l'impact du changement climatique qui nous promet des épisodes de sécheresse plus nombreux, ce sont d'abord les prélèvements qui vont augmenter ces prochaines années sur le bassin versant de l'Hérault. En premier lieu, pour l'irrigation, puisque les viticulteurs de la plaine, pour augmenter leur rendement à l'hectare, projettent très prochainement d'irriguer leurs vignes, avec pour conséquence une augmentation de 40% des volumes prélevés, augmentation qui ne sera peut-être pas complètement couverte par le canal du bas-Rhône. Enfin c'est aussi et surtout les prélèvements pour l'eau potable, avec pour chaque ville et chaque village une augmentation de la population inscrite d'ores et déjà dans les documents d'urbanisme. Quand l'eau vient à manquer, c'est naturellement vers l'amont que se tournent les regards accusateurs. La pression sur les têtes de bassins va certainement s'intensifier, et si nous n'avons pas d'éléments concrets pour justifier d'une bonne gestion de la ressource, nous serons pénalisés. C'est pour anticiper sur ce constat que nous avons entrepris d'installer des stations de jaugeage, sur le Rieutord et le Recodier, ainsi qu'un radar de crue sur le Pont Grand. Ces instruments, couplés à trois pluviomètres installés à Sumène, Saint-Martial et Saint-Roman de Codières, mesureront les niveaux d'eau toute l'année, de l'étiage à la crue, et permettront une meilleure compréhension du fonctionnement de notre rivière.

Richard Leprovost

ENVIRONNEMENT

POLLUTION OU PAS ?

Notre station d'épuration aura 40 ans en 2016. Cela correspond à la durée de vie de ces ouvrages. Il est donc temps de la changer. Lors de sa mise en service en 1976, les normes de rejet n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui, c'est certain. Quand les pouvoirs publics décident de faire évoluer la réglementation pour limiter la pollution, ils tiennent compte du taux de renouvellement du parc pour estimer l'impact sur l'environnement à une demi-vie, soit vingt ans pour les stations d'épuration. C'est la même démarche pour l'automobile. Si vous roulez dans une voiture qui a dix ans, elle émet plus de CO₂ que les voitures de l'année mais on ne vous interdit pas de rouler avec en vous traitant de pollueur! C'est par le renouvellement du parc, globalement, que l'impact sur l'environnement diminue. Par contre, votre voiture peut polluer (c'est à dire ne pas respecter les normes sur lesquelles elle a été construite), quel que soit son âge, si elle est mal réglée. Et là, on vous oblige à passer par la case garage.

C'est ce qui se passe avec notre station d'épuration. Depuis de nombreuses années, nous avons des dépôts de boues vers la rivière qui sont une source de pollution. Cela tient au fait que le procédé de traitement, les boues activées, est sensible aux variations de charges hydrauliques et organiques et est donc mal adapté aux réseaux unitaires (qui recueillent aussi les eaux de pluie) dans de petites collectivités ou la population s'accroît fortement pendant l'été (+30% environ chez nous).

Dans ces conditions, un fonctionnement correct exigerait une surveillance quasi quotidienne, comme « le lait sur le feu », en pratiquant des prélèvements nombreux que seul un spécialiste peut analyser. Cela demande donc du temps et des compétences pointues que nous n'avons pas et qui représenteraient un coût supplémentaire.

C'est en faisant ce constat que nous avons refusé de valider la phase 2 du projet initial qui reprenait le même procédé de traitement, les boues activées. De même, c'est à cause d'un coût de fonctionnement supplémentaire que nous ne voulons pas de la presse à vis comme filière boue pour la phase 1. Parce que nous devons supporter ces coûts pendant 40 ans, sans subventions, ce sont évidemment des paramètres importants à prendre en compte pour faire le meilleur choix pour l'avenir, en investissant pour économiser, dans une logique de bon sens que d'autres appellent du développement durable.

Enfin, si nous avons arrêté les travaux, le projet continue et le premier investissement à faire, c'est dans la matière grise. Toutes les études réalisées par le passé seront englobées dans le projet et subventionnées, comme les études futures. Elles n'ont pas été inutiles et auront au moins servi à comprendre ce qu'il ne faut pas faire.

Richard Leprovost

COMMISSION FINANCES

UN POINT SUR LE BUDGET

Dans le cadre du budget général de la Commune, un budget supplémentaire sera présenté lors du prochain Conseil municipal d'octobre.

Ce budget supplémentaire n'est pas obligatoire mais se construit généralement lorsqu'il y a des compléments de crédits par rapport au budget initialement prévu.

Le budget avait été voté au mois de mars dans la perspective d'une baisse annoncée des dotations de l'Etat et du Département qui rentrent en recettes de fonctionnement.

Prudence oblige, ces estimations de recettes ont été sous-évaluées. 90 000€ se dégagent en excédent. Dans le cadre du budget supplémentaire il sera proposé de répartir 10 000€ dans les recettes de fonctionnement et d'attribuer 80 000€ à la section d'investissement.

Ceci permettra de renflouer certains programmes, notamment de voirie et de réfection de bâtiments, la plupart devenant nécessaires suite aux intempéries de 2014 et de 2015.

Pascale Castanier



LABEL

« VILLES ET VILLAGES FLEURIS »

Sumène progresse dans la distinction.

Dans la catégorie Cadre de vie du Concours Départemental 2014, Isabelle Boisson et Bruno Castanier, représentants la commune, ont reçu en mains propres le 2^{ème} prix : un bon d'achat de 430€, utilisé depuis pour l'achat de plantations.

Pour le Concours session 2015, la visite de la Commission des Villes et Villages Fleuris a eu lieu le 23 juin et a constaté les réalisations effectuées cette dernière année : l'embellissement de l'allée de la Mairie avec la calade dans laquelle s'inscrit le blason de la Commune et les espaces paillés en lin et rosiers rampants colorés. D'autre part le Mur aux moines consolidé en gabions après les inondations du 17 septembre 2014 avec la création de 3 arches végétales en glycines, trompettes de Jéricho et rosiers grimpants.

Les projets à moyen et long terme furent présentés dont l'aménagement de l'espace autour du Monument aux

morts pour 2016 ainsi que notre démarche de sensibilisation des habitants à l'environnement et au développement durable.

Pascale Castanier



FÊTE À PONT D'HÉRAULT

RENCONTRE D'AUTOMNE !

Le samedi 19 Septembre, nous étions une quarantaine à nous retrouver autour d'une table partagée, bien garnie, chacun ayant eu à cœur d'apporter le meilleur : du pâté de chez Manu Caylar, en passant par les tripous « de la cité », jusqu'aux premières châtaignes du Mas Carrière...il y en aurait trop à citer ! ... et Michel qui n'avait pas oublié son accordéon !

Le « Tout Pont d'Hérault » sumènois était là : des cités, ceux d'en Bas et ceux d'en Haut ! Ceux qui travaillent dans l'ancienne usine, ceux qui tiennent boutique au bord de la route. Comme aussi celles et ceux des Mas plus haut, qui doivent traverser deux fois l'Hérault pour rejoindre tout le monde.

On se connaissait, on se méconnaissait ! Ce fut l'occasion autour du verre et de la grillade apportée par les élus de se retrouver ou de faire connaissance ! Cinq ou six élus, venus représenter les Sumènois des deux autres vallées, Rieutord et Recodier, avaient « passé le Col » de Cap de côte ! Ce fut l'occasion d'échanger : le passage

de voitures de plus en plus nombreuses et rapides, la mise en place d'une signalétique pour sécuriser les piétons, l'amélioration des diverses dessertes des Mas, de Fond de Côte jusqu'au Camping de la Corconne.

Rencontre simple, familiale, sympathique, personne ne se précipita pour repartir, et ce n'est que dix-huit heures passées, après avoir épuisé les châtaignes, grillées à point et arrosées avec ce qu'il fallait, par ce que l'un des habitants avait eu la délicatesse d'offrir que chacun décida de regagner son logis !

Ici ou ailleurs, quand est-ce que l'on recommence ?

Emmanuel Teisserenc



COMMISSION CULTURE/SPORT/TOURISME

> 2^E RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ UN BILAN MITIGÉ...

C'est sous le soleil que s'est déroulée la deuxième édition du « Rendez-vous de l'été » le dimanche 30 août dans et autour les jardins de la Mairie. Comme l'année dernière, étaient proposés : la pétanque détente dans l'après midi, le repas partagé et le cinéma en plein air à la nuit tombée. En prime cette année un petit concert surprise des Namaz Pamous dont les deux chanteurs guitaristes sont suménois, pour accompagner l'apéro, une belle journée en somme, qui a ravi les participants. Oui mais ... Force est de constater qu'ils n'étaient pas suffisamment nombreux pour un événement initié pour favoriser la rencontre de tous les Suménois par « [...] des rassemblements conviviaux et intergénérationnels



encourageant les échanges et le partage. ». Nous nous interrogeons donc sur les raisons de cette faible participation : choix du jour, du film, problème de communication, proximité avec la rentrée des classes...

La réponse ne peut venir que des Suménois !

C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à nous faire part de vos avis/remarques/suggestions par écrit que vous pourrez déposer dans la boîte mise à votre disposition dans le hall de la mairie. Ceci nous permettra de préparer la 3^e édition (qui aura lieu le samedi cette fois-ci !) de façon à ce qu'elle ait le vrai succès qu'elle mérite.

Comptant sur votre collaboration,

Tania Mercereau et la commission Culture Sport Tourisme

> JOURNÉE INTERCOMMUNALE DES ASSOCIATIONS

Elle s'est tenue dimanche 13 septembre, à St Bauzille de Putois. Les intempéries ont obligé l'équipe organisatrice (OMSC de St Bauzille) de changer ses plans au dernier moment, il a fallu renoncer à installer les stands sur les berges de l'Hérault, pour pouvoir être au sec de la Salle Polyvalente.

Une cinquantaine d'associations étaient présentes, environ soixante-dix étaient attendues mais le mauvais temps annoncé et des conditions de circulation difficiles ont eu raison de leur participation à cette journée.

Pour pouvoir trouver une place à chacun, il a fallu partager l'espace, certes les dimensions des stands étaient réduites, mais cela a permis plus de proximité et de contacts entre des représentants des associations présentes ; des démonstrations ont pu se faire en plein air et entre les gouttes, devant la Salle Polyvalente. Le public a répondu présent, les visites s'échelonnant entre 10h et 15h30.

Une fois de plus, force est de constater que ce type de manifestation offre une occasion unique de rencontres : rencontres avec le public, mais aussi rencontres avec les autres acteurs du secteur associatif, ce qui à plus ou moins long terme pourrait déboucher sur des projets communs entre différentes associations. De plus cette journée ayant officiellement pris une dimension intercommunale, elle élargit le territoire d'action des diverses associations.

Vers 15h30 les élus présents ont pris la parole. L'adjointe déléguée aux associations de St Bauzille a été vivement remerciée, ainsi que les équipes de l'OMSC et les services techniques.

Puis, la municipalité de Saint-Bauzille a solennellement passé le témoin à celle de Sumène, puisque la prochaine Journée Intercommunale des Associations se déroulera **le dimanche 11 septembre 2016 à Sumène**, et voici une date à noter dans les agendas !

M-Christine Calais, pour la commission Culture, Sports et Tourisme

> DIGUEDAN
LOCATION/PRÊT

Le changement est en marche !

Avec l'arrivée de la très pratique et utile armoire réfrigérée (1^{er} élément d'un équipement progressif souhaité) et compte tenu de l'utilisation très fréquente du Diguédan, il nous est apparu indispensable de mettre en place un système d'état des lieux et de cautions adaptés pour sa pérennisation. En collaboration avec la première personne concernée par son entretien, notre très célèbre et unique Cathy Andrieux, nous avons donc établi un document et convenu d'un fonctionnement qui ont été testés avec succès cet été. Dorénavant, pour toute location/prêt du Diguédan avec accueil de public et utilisation de la cuisine, un rendez-vous doit être programmé pour un état des lieux entrant et sortant et un chèque de caution « ménage » de 80€ déposé (pour les associations régulièrement utilisatrices, ce chèque pourrait être remis en début d'année). Nous réfléchissons également à la mise en place d'une caution « matériel » (comme il est fait dans l'ensemble des communes) et à une nouvelle grille tarifaire en fonction des jours d'utilisation désirés (semaine, jours fériés, vendredi ou WE complet). Comme pour tout nouveau fonctionnement, des ajustements/modifications pourront être apportés si nécessaire, quoiqu'il en soit, nous ne manquerons pas de vous tenir informés de son évolution et de leur mise en place via Sumène le Journal.

Tania Mercereau et l'équipe municipale

Alors que des travaux dus aux intempéries de septembre 2014 ont été réalisés au fur et à mesure des priorités, la commune est frappée de nouvelles intempéries. Dans le centre bourg peu de dégâts, mais beaucoup et plus importants dans la périphérie : route de l'Arboux, la Crotte, route de Carcelade emportée par des gravats qui ont obturé l'écoulement de l'eau. Nous donnons priorité immédiate pour les travaux à la Crotte car le passage véhicule est risqué.

L'affluence exceptionnelle des eaux a permis de constater le bon fonctionnement d'évacuation des eaux le long de la RD11. Un seul point noir : le Pont du 19 mars 1962 où l'évacuation semble plus difficile et va être revue.

- Les travaux réalisés par les services techniques dans la rue des Marchands ont des résultats satisfaisants : le commerce de boucherie n'a pas subi de dégâts inondations ni de problème d'assainissement.
- Pour la RD11, quelques aménagements supplémentaires vont être réalisés par les Services techniques dont le rétrécissement plus marqué, (hélas des voitures passent encore trop vite !), et la réalisation de passages piétons après demande des riverains concernés.
- Les travaux de changement de la protection cathodique sur les 11km du réseau d'eau, (matériaux, pose et forage) ont été validés et vont démarrer.
- Les travaux d'aménagement de l'ancienne mairie en vue du projet GUC (espace pour tous) seront réalisés en octobre, exceptée l'accessibilité handicapés programmée pour 2016.
- Pour la mise en conformité des équipements du Stade, il fallait agrandir les vestiaires. C'est chose faite grâce au travail compétent de deux de nos agents.

Gilbert Laurans



**HANGAR
BOIS**

**SAMUEL
NAVARETTE**

Dans le cadre de l'intégration des bâtiments agricoles au paysage, il avait été préconisé d'employer du bardage-bois pour les hangars.

Ce conseil a été suivi par un agriculteur récemment installé sur notre commune, avec un beau résultat.

Souhaitons que d'autres suivent cet exemple !

COMMISSION SOCIAL

Bonjour à tous

Comme nous l'avions annoncé dans le dernier bulletin du mois de juin, voici un point financier sur le projet GUC, guichet unique communal, qui va entamer sa phase concrète, les travaux et aménagements.

Tout d'abord, suite à la première consultation des habitants du 30 mai nous vous avons proposé de donner votre avis en remplissant un document joint au bulletin. Au total, avec les 2 consultations 55 personnes ont donné des idées pour affiner le projet.

Si vous souhaitez avoir des informations vous pouvez nous contacter en Mairie.

Soyez les bienvenus ! D'autres rendez vous seront proposés au cours de l'année.

Quel budget ?

Au mois de janvier, l'équipe du CCAS a travaillé sur une proposition de budget pour la mise en place du GUC, ce budget a été entériné en mars lors du vote du budget de la commune par le Conseil Municipal.

Nous avons estimé le lancement du projet GUC à :

5000 euros pour les travaux dans l'ancienne Mairie (double vitrage et travaux rafraîchissement et peinture des 2 bureaux). * A savoir que ces travaux à hauteur de 5000 euros devaient être réalisés pour l'entretien du bâtiment.

6400 euros en investissement de matériel pour l'aménagement du lieu (tables, bureaux, armoires, ordinateurs ...)

4450 euros en fonctionnement (salariée, bureautique...) pour une année.

Le projet GUC nous coûterait donc :

- en investissement (nous investissons une seule fois la première année) = 11 400€

- en fonctionnement par an (chaque année nous dépenserons cette somme pour le faire fonctionner) = 4 450€

Soit un total de 15 850 euros sur le budget de la Mairie.

Si on retire les travaux qui auraient de toute façon dû être réalisés pour l'entretien des bâtiments le budget dépenses s'élève à 10 850 euros pour le projet GUC.

Ce budget est un prévisionnel, c'est donc une estimation, une estimation, un montant de dépenses maximum que nous ne voulons pas dépasser; et si on peut les diminuer c'est encore mieux bien sûr !

Anne Novel Adjointe au social.

SAMEDI 12 DÉCEMBRE 2016

GRAND NOËL SOLIDAIRE ET GRATUIT



DIGUEDAN SUMÈNE

15h-22H
FOIRE DE NOËL GRATUITE

* 2 en 3 = tu donnes ou/et tu prends, dans tous les cas tu fais un beau cadeau de Noël !

16h-18H
GOÛTER GUINGUETTE
avec animation surprise

19h-22h
DANCING SOUPE
avec concert surprise

BUVETTE ET GOURMANDISES

AU PROFIT DU CCAS
(ACTION SOCIALE) SUMÈNE



Info contact 07 81 89 79 28 / 06 82 37 85 29

Suite au succès de l'année dernière nous vous donnons rendez vous pour le Noël Solidaire le **samedi 12 décembre** au Digue-dan. Ceux qui veulent participer à l'organisation et qui auraient des idées de musique ou autres contactez nous !

> LA MUTUALISATION DE SERVICES

La Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises a déjà mis en commun un certain nombre de missions (appelées « compétences ») qui sont remplies à l'échelle du territoire de ses 13 communes : Développement économique, Environnement/Déchets, Aménagement de l'espace/Développement durable, Tourisme, Amélioration du logement, Enfance-jeunesse, Equipements culturels et scolaires.

En dehors de ces compétences, la loi de Réforme des Collectivités l'incite également à organiser la mutualisation d'autres services avec ses communes membres, dans le but d'en rationaliser le fonctionnement et de faire des économies.

Ce travail doit aboutir à un « Schéma de mutualisation », à présenter en mars 2016 au plus tard et à mettre en œuvre d'ici la fin du mandat (mars 2020).

La réflexion peut porter sur certains services à la population, sur une réorganisation des ressources humaines, sur un conseil juridique ou d'urbanisme aux municipalités, sur des groupements de commandes, bref sur tout besoin exprimé par plusieurs communes de la communauté.

Avant toute chose, il faut procéder à un état des lieux,



ATELIER D'ECRITURE PORTRAITS CHINOIS

- « Si j'étais un endroit de Sumène, je serais une fenêtre ouverte sur la rivière, un vent suave et humide emporterait mon regard vers les odeurs de l'eau sur la pierre chaude des ponts. Et tout à coup, le vent viendrait entrebâiller les deux battants de bois et de verre dont je suis constituée tout en laissant pénétrer le tendre murmure de l'eau qui s'écoule. » (Camille)

- « Si j'étais un endroit de Sumène, je serais l'air, la montagne et l'aigle royal pour survoler tous ces beaux paysages, respirer et ressentir cette tranquillité ». (Marie-Noëlle)

afin que chaque commune puisse définir ce qu'elle gagnerait à mutualiser, ou, au contraire, ce dont elle veut garder la maîtrise sur son territoire.

L'enjeu est donc double : mieux organiser pour faire des économies, tout en offrant aux habitants un accès facile et égal aux différents services.

> ACTUALITÉS

Les nouveaux bureaux de la Communauté de Communes se trouvent au rond-point de l'Europe, côté Laroque, parking à côté de la caserne des pompiers. Juste à côté se trouve aussi le nouvel Office Intercommunal du Tourisme.

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat va se dérouler à partir de 2016.

Au vu des besoins qui s'expriment sur le territoire, la Communauté de Communes souhaite l'orienter sur quatre actions prioritaires : la lutte contre l'habitat indigne, le maintien à domicile, la lutte contre la précarité énergétique et la production de logements à loyer conventionné. Une information détaillée sera disponible en temps utile et un accompagnement sera proposé pour le montage des dossiers.

> LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Dans le cadre d'un projet du Pays Aigoual Cévennes Vidourle, les quatre communautés de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, du Pays Viganais, des Causses-Aigoual- Cévennes-Terres Solidaires et du Piémont Cévenol, ont réalisé en 2015 un diagnostic Santé du territoire avec l'aide de l'Agence Régionale de Santé et le département du Gard.

Quatre axes d'intervention ont été retenus : l'accès à la prévention, l'accès aux droits et aux soins, le parcours de vie des personnes âgées et le parcours de vie des personnes handicapées.

En seconde phase, des groupes de travail vont étudier les déclinaisons possibles sur le terrain de ces priorités ; le Comité Technique en fera la synthèse, et la proposera pour approbation ou discussion aux élus du Pays, représentant les quatre territoires.

Ce travail devrait permettre d'améliorer certains services de santé comme le dépistage du cancer, l'accès aux soins des personnes âgées ou handicapées. Il confortera également les services existants, tels la Prévention Infantile, ou les structures présentes sur le territoire comme la Clinique de Ganges ou l'Hopital du Vigan.

Isabelle Boisson

La Jeune Diane

La chasse, chassez vos à priori !

Nous sommes allées à la rencontre des chasseurs :

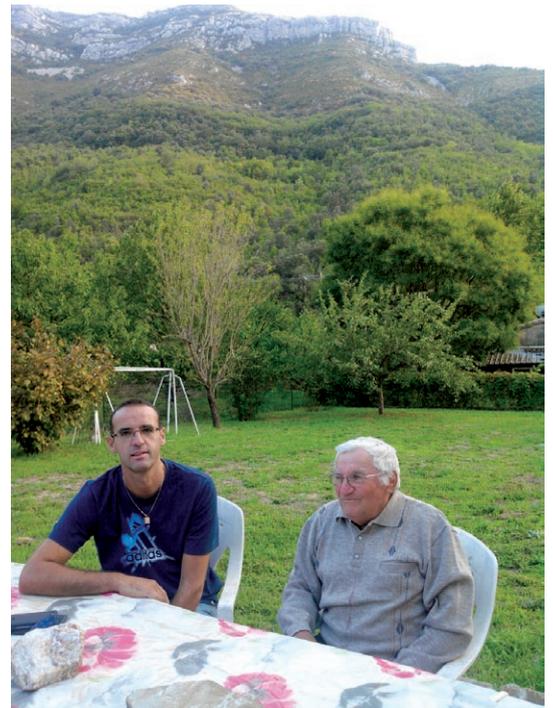
Jean-Pierre Cavalier, responsable technique de l'entreprise « Artisanale du Cachemire », marié à une institutrice, père d'un adolescent, est Président de la chasse depuis 2 ans. Dès 4 ans, son père l'initiait à la chasse aux petits gibiers (lièvre, perdrix, faisan...). A 16 ans il chassait la bécasse qui « niche en Russie centrale et arrive dans nos contrées en octobre ». Il explique comment les anciens mettaient de l'alcool dans le bec de la bécasse, la suspendait ; quand elle tombait, elle était prête à consommer ! Ses compagnons, des chiens : setters ou épagneuls. Il explique comment les chiens d'arrêt sont éduqués, on dit « créancer un chien », c'est à dire le féliciter lorsque il a bien bien chassé le gibier que recherche son maître.

Depuis qu'il a repris en mains la Société de chasse, une bonne ambiance s'est installée, du cadet qui a 17 ans au plus ancien de 78 ans ; l'abattoir a été repeint et une bonne collaboration se fait avec les propriétaires des terrains de chasse, particuliers ou agriculteurs.

Jean Bastide, patriarche (77 ans) d'une grande famille, 3 enfants, 3 petits-enfants et 2 arrière-petits-enfants, chef de battue amoureux des oiseaux. « les migrations, c'est fabuleux, des centaines d'oiseaux passent au-dessus de nos têtes ! » Il reconnaît toutes les espèces d'un simple coup d'oeil : les étourneaux, les mésanges, la linotte mélodieuse, le gobe-mouche des mûriers, l'hirondelle des fenêtres etc.. Il constate le changement climatique : le guêpier d'Europe que l'on n'a presque pas vu, le martinet noir qui est parti une semaine avant. Cette nature-là n'a aucun secret pour lui, toujours dans l'observation quand il fait « le pied » pour repérer les sangliers !

Jean a un petit air de Pagnol dans « La gloire de mon père », toujours en vadrouille dans les montagnes vers Sounalou. Depuis 1954 il est un chasseur avéré, un peu de braconnage avant, il a travaillé dans le textile autrefois mais a gardé son âme de paysan.

Il nous raconte l'organisation de la battue avec les 35 chasseurs et les chiens (des brunos du Jura, fox-terriers, porcelaines, beagles...). Après avoir partagé le café, il n'oublie pas de rappeler les consignes de sécurité, comme ne jamais tirer sans avoir formellement identifié



l'animal de tir ou déterminer sa zone de tir sécurisée. Coup de trompette pour signaler le départ. A la battue on ne chasse pas que le sanglier mais aussi le chevreuil, le renard. Puis des chasseurs se mettent en poste ; une ligne avance dans les ronces et les buis pour rabattre les bêtes. S'il y a des bêtes abattues, il faut les descendre à plusieurs. A l'abattoir, on racle, vide, prépare la viande. Chacun repart avec sa ration sans oublier les 161 propriétaires de terrains, particuliers ou agriculteurs. Les carcasses sont ensevelies à Carcelade sous contrôle fréquent des services vétérinaires.

L'homme peut être infesté par la trichinose, parasite transmis lors de la consommation de viande si elle est mangée insuffisamment cuite et que l'animal a été contaminé par les larves d'un ver rond. Pour la recette de la daube de sangliers (ci- après) pensez-vous à faire bien mijoter votre plat.

Réguler les populations de sangliers est d'une part important pour limiter le risque sanitaire mais aussi pour prévenir les dégâts des cultures.

L'été, les agriculteurs font souvent appel aux chasseurs pour protéger leurs récoltes. Jean aime bien bavarder avec le « Chef de la Forêt » comme il dit, l'ONF et avec les ornithologues du Parc National des Cévennes qui ont des missions de protection du territoire et des espèces. Mais la société de chasse ne serait rien sans l'ensemble des propriétaires qui leur font confiance et leur permettent de pratiquer leur passion sur leurs terres.

A la Sainte Catherine, la société de chasse initie les élèves des deux écoles à la plantation et à l'utilité des arbres sur la commune puis partage un goûter.

COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX,

SIVOM ET CONSEILS COMMUNAUTAIRES

SUPPLÉMENT « SUMÈNE - LE JOURNAL » N° 5 - OCTOBRE 2015

Compte-rendus des conseils municipaux

p 1 et 2

Sivom

Communauté de communes

p 3 et 4

p 5 à 16

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2015

Une séance du Conseil Municipal s'est tenue en Mairie de Sumène, le 16 septembre 2015 à 18H30, sous la présidence de Mr Jérôme MORALI, Maire.

Présents: MORALI.J; CASTANIER.P; LEPROVOST.R; LAURANS.G; MERCEREAU.T; NOVEL.A; TEISSERENC.E; BOISSON.I; LOURDAIS J-P; ESPAZE.B, CALAIS.M-C; GRUCKERT.P; TOUREILLE.C; PALLIER.G; GOUDIN.H ; FESQUET.F ; COLLUMEAU.I ; ANDRIEU.F ; FERRERES.S ;

RÉSILIATION DU MARCHÉ DE MISE EN ŒUVRE D'UN TRAITEMENT DE DÉSHYDRATATION DES BOUES – STEP DE SUMÈNE PASSÉ AVEC LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES LYONNAISE DES EAUX (MANDATAIRE), PRO G+ ET BARRAL MUNOZ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la passation du marché selon la procédure adaptée (article 26-II et 28 du Code des marchés Publics) pour la mise en œuvre d'un traitement de déshydratation des boues à la Station d'épuration de Sumène au Groupement des Entreprises LYONNAISE DES EAUX (Mandataire), PRO G+ et BARRAL MUNOZ pour son offre de base après négociation d'un montant de 296 990,10 € HT soit 356 388,12 € TTC.

Monsieur le Maire expose les motifs de la résiliation. Les études complémentaires en cours sur le projet global de construction d'une nouvelle station d'épuration et l'avancement des discussions avec les services de l'Etat dans le cadre de l'élaboration du Dossier Loi sur l'Eau (déclaration au titre du Code de l'Environnement) font état d'une exigence nouvelle de compensation hydraulique des ouvrages.

Les services de l'Etat exigent que l'arase des ouvrages prévus excède une côte voisine de +2,5-2,6 m au dessus du TN pour s'affranchir des problématiques d'inondabilité du secteur.

Une étude hydraulique complémentaire indique que la compensation requise pour annuler l'impact en amont des ouvrages projetés, requerrait à minima un volume à excaver de l'ordre de 2000 m³ voire plus (si compensation côte à côte demandée), soit environ 50 cm creusés sur 4000 m² avec évacuation hors zone inondable des déblais, pour un coût estimé à 200.000 € environ.

Le contexte local géographique et social ne permet pas de satisfaire à ces exigences.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'étudier d'autres scénarios pour la future station d'épuration et de procéder à la résiliation du marché passé avec le groupement d'entreprises LYONNAISE DES EAUX (Mandataire), PRO G+ et BARRAL MUNOZ. L'exécution du marché a été suspendue par Ordre de service n°2 reçu et signé par le mandataire le 20/05/2015.

Les modalités contractuelles applicables pour la résiliation sont les suivantes :

CHAPITRE VI DU CCAG TRAVAUX – ARTICLE 46.4 :

Résiliation pour motif d'intérêt général : Lorsque le représentant du pouvoir adjudicateur résilie le marché pour motif d'intérêt général, le titulaire a droit à une indemnité de résiliation, obtenue en appliquant au montant initial hors taxes du marché, diminué du montant hors taxes non révisé des prestations reçues, un pourcentage fixé par les documents particuliers du marché ou, à défaut, de 5 %.

Le titulaire a droit, en outre, à être indemnisé de la part des frais et investissements, éventuellement engagés pour le marché et strictement nécessaires à son exécution, qui n'aurait pas été prise en compte dans le montant des prestations payées. Il lui incombe d'apporter toutes les justifications nécessaires à la fixation de cette partie de l'indemnité, dans un délai de quinze jours après la notification de la résiliation du marché. Le titulaire doit, à cet effet, présenter une demande écrite, dûment justifiée, dans le délai de deux mois compté à partir de la notification de la décision de résiliation.

Monsieur le Maire indique qu'il a pris contact avec le mandataire du groupement pour s'accorder sur le montant final de l'indemnisation versée et est en attente d'une réponse à ce sujet.

Après examen des dossiers et après délibération, le Conseil avec 3 contre (PALLIER G, TOUREILLE Ch; GOUDIN H), 1 abstention (FERRERES S), 15 pour :

Approuve le déroulement du marché jusqu'à ce jour

Approuve la résiliation du marché pour les motifs évoqués

Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces relatives à la résiliation du marché et à étudier d'autres scénarios.

REDEVANCE RÉGLEMENTÉE POUR CHANTIER PROVISOIRE

Monsieur le Maire tient à informer les membres du Conseil Municipal de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il propose au Conseil:

De décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz

D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil Municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité:

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PERLE CHATS ERRANTS

Monsieur le Maire présente un projet de convention avec l'association Perle qui s'engage à exécuter un service de stérilisation des chats errants de la commune.

Vu la prolifération de la population féline sur le village et les désagréments que cela engendre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et avec 13 pour et 6 abstentions:

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour un montant maximum annuel de 500€.

ELABORATION AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

L'ordonnance n°2044-1090 du 26 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 à la préfecture.

Il a été confié au Bureau Veritas la mission de diagnostic, d'accompagnement, et d'aide pour la mise en place de l'Ad'AP.

Mr le Maire présente donc au Conseil Municipal l'Agenda d'accessibilité programmé tel qu'il a été étudié par le bureau d'étude et la commission urbanisme. Il comprend notamment un descriptif des travaux, un engagement de financement et une proposition de planning.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Approuve le choix du Bureau Veritas comme bureau d'étude

Valide ce dossier tel qu'il est présenté

Demande à Mr le Maire de le faire suivre aux services de l'Etat et l'autorise à signer tout document nécessaire.



COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL **DU 29.07.15**

SOUSCRIPTION AU CONTRAT GROUPE **D'ASSURANCE STATUTAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code des Assurances

Vu le Code des Marchés Publics

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 alinéa 2

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Vu la délibération du 04.03.15 donnant mandat au CDG du Gard pour négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel, auprès d'une entreprise d'assurance agréée;

Vu le résumé des garanties proposées;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire;

Le rapport du Président entendu

Le conseil syndical après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

Article 1

D'accepter la proposition suivante:

Courtier GRAS SAVOYE / Assureur :AXA

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2016, dont une première durée ferme de 3 ans, reconductible pour un an.

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Nature des prestations :

Tous risques CNRACL : taux de 5,60%

Tous risques IRCANTEC : taux de 1,09%

Article 2 : le Comité Syndical autorise le Président ou son représentant à signer les documents en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 : le Président a délégation pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

CRÉATION DE POSTES

Mr le Président informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant aux emplois créés.

Considérant la nécessité de créer quatre emplois d'Adjoint technique territorial Principal de 2ème classe, un emploi d'Adjoint technique Principal de 1ère classe et un emploi d'Adjoint Administratif territorial de 2ème classe.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1/La création de quatre emplois d'Adjoint technique territorial Principal de 2ème classe, un emploi d'Adjoint technique Principal de 1ère classe et un emploi d'Adjoint Administratif territorial de 2ème classe

2/ De modifier le tableau des emplois

3/ D'inscrire au budget les crédits correspondants.

CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION DES **SINISTRES LIÉS AUX RISQUES STATUTAIRES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code des Assurances

Vu le Code des Marchés Publics

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 alinéa 2

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Le rapport du Président entendu

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité



COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL **DU 21.09.15**

DECIDE

Choix Maître d'Œuvre travaux pistes DFCI Suite intempéries 2014

Article 1er

De donner délégation au Centre de Gestion pour assurer la gestion des sinistres liés aux risques statutaires de son personnel, pour lesquels la collectivité a adhéré au contrat cadre d'assurance souscrit par le Centre de Gestion

Monsieur le Président rappelle que par arrêté en date du 16 avril 2015 le Département du Gard s'est engagé à verser au titre de la réparation des dégâts suite aux intempéries sur le réseau DFCI, une subvention de 99.720 € pour un montant d'opération estimée à 124.650 €.

Article 2

D'accepter qu'en contre partie de la mission définie dans la convention, la collectivité verse une contribution fixée à 0,25 % de la masse salariale CNRACL et IRCANTEC servant d'assiette au calcul de la prime d'assurance (TIB + NBI + IR + SFT).

Dans le cadre des futurs travaux un maître d'œuvre devant être choisi contact a été pris avec trois organismes.

Un a répondu positivement et deux se sont excusés:

Article 3

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion.

Après présentation et étude du dossier de l'Office National des Forêts, seul organisme à avoir répondu, sa proposition est retenue, à l'unanimité, pour une offre forfaitaire de 7515 € HT.

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes pièces concernant cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES
CEVENNES GANGEOISES ET SUMENOISES**

**Conseils de communauté de communes
(extraits – les comptes-rendus intégraux
peuvent être consultés en mairie)**

CONSEIL DU 16 DÉCEMBRE 2014

**6. APPROBATION DE L'APD DES TRAVAUX
DE RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT À USAGE
DE MICRO CRÈCHE ET PLAN
DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'il avait été inscrit au budget le programme de réhabilitation d'un bâtiment à usage de micro-crèche.

Il présente l'Avant-Projet Définitif (APD) d'un montant de 442 073,16€ TTC et le plan de financement de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'approuver l'APD et le plan de financement de la micro-crèche.

**11. POST-PLAJH : APPROBATION DE LA
PROGRAMMATION POUR LA DEUXIÈME ANNÉE.**

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il convient d'approuver la programmation prévisionnelle de l'année 2 du POST-PLAJH du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015. La Commission Enfance Jeunesse qui s'est réunie le 3 décembre 2014 a validé l'ensemble des propositions selon le tableau de programmation ci-joint.

Cette programmation prévoit des actions en direction des jeunes autour de 7 domaines : « la coordination locale », « l'accès à l'information et la citoyenneté », « l'insertion sociale et professionnelle », « l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs », « la prévention des risques », « la mobilité », « la prévention des risques » et « la mise en réseau et l'accompagnement des professionnels ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve la programmation prévisionnelle de l'année 2 du POST-PLAJH pour un montant de 64 000€ (dont 35 000€ sont à la charge de la communauté de communes).

**12. PROJET D'ACCUEIL DE DEUX JEUNES EN
MISSION DE SERVICE VOLONTAIRE EUROPÉEN
(SVE) ET D'UN JEUNE EN MISSION DE SERVICE
CIVIQUE (SC) – DÉCISION DE PRINCIPE.**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire

que l'Agence Française Européenne souhaite développer la mobilité des jeunes par l'intermédiaire de l'Euro-foot 2016 qui se déroulera en France. Elle souhaite pouvoir créer des échanges de jeunes en France et en Europe. Le Service Volontaire Européen permet aux jeunes de 18 à 30 ans de découvrir une autre culture et d'acquérir des compétences utiles à leur développement personnel, éducatif et professionnel. Le Service Civique encourage les jeunes de 18 à 25 ans à un engagement citoyen et de soutien public.

Le projet tel qu'il est décliné par l'Agence Française Européenne et le Conseil Général de l'Hérault nous propose d'accueillir sur la Communauté de Communes 2 jeunes SVE et 1 jeune en SC de septembre 2015 à juin 2016, soit 10 mois de présence sur le territoire. Ils auront comme missions des actions de sensibilisation en direction des collèges, des activités d'animation sur les temps d'activités périscolaires ou extrascolaires et une activité de soutien aux projets des associations sportives et culturelles de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

Les principaux frais de l'accueil des Services Volontaires Européens sont couverts par l'Agence Française Européenne et ceux du service civique par les services de l'Etat.

L'accueil des deux SVE fera l'objet d'un financement de la Communauté de Communes pour un montant de 1 500,00€ dans le cadre du PLAJH.

La Communauté de Communes versera au jeune volontaire en service civique une indemnité prévisionnelle d'un montant de 100,00€/mois.

Au vu des éléments qui précèdent et après avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse du 3 décembre 2014, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

D'autoriser la Communauté de Communes à accueillir deux jeunes en Service Volontaire Européen et un jeune en Service Civique.

- - D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces deux dispositifs.

Conseil du 23 mars 2015

1. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Monsieur le Président expose au Conseil que la Communauté de Communes comportant plus de 3 500 habitants a l'obligation, conformément à l'article 2312-1 du code général des collectivités territoriales, de réaliser dans

les deux mois précédents le vote du budget, un débat d'orientation budgétaire. Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

• Budget général

L'exécution du budget 2014 fait apparaître un excédent tant au niveau de la section de fonctionnement que de la section d'investissement.

1 - Section de fonctionnement :

• Recettes de fonctionnement

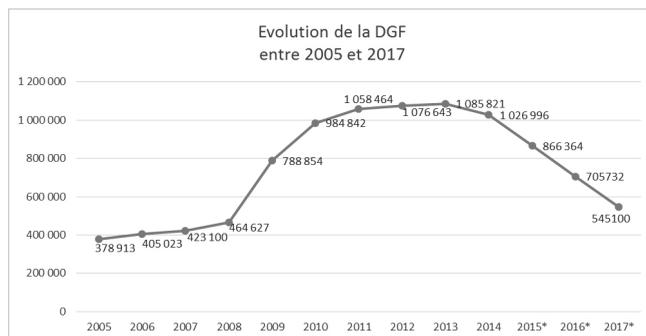
- Dotations de l'Etat :

En 2014 la baisse des concours financiers de l'Etat a été de 65184€ pour la DGF.

La loi de finance 2015 prévoit une forte baisse de ces ressources et les projections laissent penser que la perte de DGF en 2015 sera de l'ordre de 160 632€ supplémentaire ce qui représente une perte cumulée de 225 816€ par rapport à 2013.

Nous sommes toujours dans l'attente de la notification par les services de l'Etat du montant définitif de DGF pour l'année 2015.

Il faut toutefois anticiper une baisse constante de la DGF au moins jusqu'en 2017.



* Montant de DGF estimé

- La fiscalité :

En 2014, comme plusieurs années déjà, les taux de la fiscalité n'ont pas évolué. Seules les bases sont revalorisées, pour 2015 le taux d'inflation retenu par les services de l'Etat est de 0,9 %.

Les autres concours financiers :

- Ces recettes sont relativement stables dans leur ensemble. Il s'agit notamment des financements CAF, des dotations de péréquation, des subventions de fonctionnement de certains services tels que le théâtre, le PLAJH, etc...

• Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles pour 2015 sont stables alors que doivent être intégrées de nouvelles charges telles qu'une année complète de TAP (Temps d'Activité Périscolaire), le financement de l'OPAH (Opération Programmée pour d'Amélioration de l'Habitat).

La reprise d'une partie des excédents 2014 permet d'équilibrer le budget 2015.

Pour l'avenir, en outre des charges supplémentaires liées aux TAP et à l'OPAH, qui est programmée sur 5 ans, il faudra prévoir le financement des charges de fonctionnement de la micro-crèche, du centre de loisirs maternelle de Saint Bauzille de Putois et la reprise du déficit de la ZAE tout en tenant compte de la baisse annoncée des recettes. Il conviendra donc de maîtriser au mieux les dépenses courantes de fonctionnement si l'on souhaite maintenir un même niveau de service sans alourdir la pression fiscale.

2 - Section d'investissement :

L'année 2015 verra la poursuite de programmes d'investissement en cours et déjà décidés par notre collectivité : création des bureaux de la Communauté de Communes et de l'office de tourisme, micro-crèche à St Bauzille de Putois, OPAH.

Des programmes récurrents sont également à prévoir en 2015 tels que sécurité et entretien des bâtiments, informatisation des écoles...

• Budget annexe ZAE les Broues

Le budget annexe de l'extension de la ZAE les Broues présente toujours un déficit dans l'attente de la vente des parcelles viabilisées, déficit qu'il faudra commencer à reprendre dans le budget général en fonction des lots déjà vendus.

A titre d'information sur les 15 lots à commercialiser, 3 ont été vendus, 2 font l'objet d'un compromis, 1 est en discussion et 1 accueille le garage intercommunal.

• Budget annexe OPTVA

Dans ce budget sont inscrites les opérations concernant la maison des entreprises, les ateliers relais et le cinéma l'Arc en ciel pour lequel il va falloir prévoir des travaux de mise aux normes sur le plan sécurité incendie.

2. CONVENTION POUR L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la convention tripartite qui est à conclure avec le département de l'Hérault et du Gard co-financiers de cette opération.

La convention précise les enjeux et les objectifs de cette opération ainsi que les engagements financiers de chaque contractant.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité moins un contre (Mr GAUBIAC) et une abstention (Mr JALABERT) d'accepter les termes de la convention et d'autoriser le Président à signer celle-ci.

3. OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT : MARCHÉ POUR LE SUIVI-ANIMATION

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de lancer l'appel d'offres pour le marché suivi-animation de l'OPAH et il en expose les principaux points.

Le marché suivi-animation est composé d'une tranche ferme de trois ans et d'une tranche conditionnelle de deux ans.

Chaque tranche du marché est à prix mixtes c'est-à-dire qu'il y a une part fixe et une part variable qui sera fonction des dossiers réellement traités pendant la période du suivi-animation.

Les principales missions inscrites au marché sont les suivantes :

- Action d'information, de mobilisation, de prospection et de coordination opérationnelle auprès du public, des élus, des propriétaires et des milieux professionnels.

- Poursuite des diagnostics et repérage des logements cibles de l'OPAH.

- Accompagnement sanitaire et social des ménages.

- Conseil, assistance juridique et montage technique, administratif et financier des dossiers.

- Suivi de l'opération (bilan, comité de pilotage...).

L'enveloppe prévisionnelle totale est estimée à 105 650 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité moins un contre (Mr GAUBIAC) et une abstention (Mr JALABERT) de lancer le marché de suivi-animation pour l'OPAH et d'autoriser le Président à signer tous les documents qui s'y rapportent.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS PRÉSENTÉES PAR DEUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président propose d'ajourner l'examen d'une des demandes, proposition qui n'a soulevé aucune objection.

Monsieur le Président présente donc au Conseil communautaire la demande de subvention qu'il a reçue de l'association des parents de l'enseignement libre (APEL) pour l'école privée de la Présentation-Saint Pierre afin de soutenir leur projet pédagogique. Il propose de leur accorder une subvention de 2 000€ pour les aider à financer notamment les sorties scolaires liées à leur projet pédagogique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil accorde une subvention de 2 000€ à l'APEL La Présentation - Saint Pierre.

CONSEIL DU 13 AVRIL 2015

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil de Communauté les résultats de l'exercice 2014 de la Communauté de Communes tels qu'ils figurent au compte administratif 2014 et au compte de gestion du receveur.

Libellé	Résultat de clôture 2013	Part affectée à l'investissement exercice 2013	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture cumulé 2014
Section Investissement :				
Recettes exercice				
Dépenses exercice			1 271 975.63 €	
Excédent	+ 752 851.37 €		1 239 296.02 €	+ 752 851.37 €
Déficit.....			+ 32 679.61 €	
Section fonctionnement :				
Recettes exercice			8 724 853.66 €	
Dépenses exercice			8 148 372.25 €	
Excédent	+ 677 504.68 €	- 382 004.68 €	+ 576 481.41 €	+ 871 981.41 €
Déficit.....				

Reste à réaliser recettes réelles 1 070 400€

Reste à réaliser dépenses engagées 1 980 500€

Le Président s'étant retiré, le Conseil approuve à l'unanimité les résultats du compte administratif 2014 de la Communauté de Communes tels que résumés ci-dessus et le compte de gestion du receveur.

2. : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR
BUDGET OPTVA

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil de Communauté les résultats de l'exercice 2014 de la Communauté de Communes tels qu'ils figurent au compte administratif 2014 et au compte de gestion du receveur.

Libellé	Résultat de clôture 2013	Part affectée à l'investissement exercice 2013	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture cumulé 2014
Section Investissement :				
Recettes exercice			+ 13 723.28 €	
Dépenses exercice			- 24 701.07 €	
Excédent	+ 15 144.41 €			
Déficit.....			- 10 977.79 €	+ 4 166.62
Section fonctionnement :				
Recettes exercice			+ 57 816.16 €	
Dépenses exercice			- 35 550.35 €	
Excédent			+ 22 265.81 €	
Déficit.....	+31 723.28	- 13 723.28 €		+ 40 265.81 €

Le Président s'étant retiré, le Conseil approuve à l'unanimité les résultats du compte administratif 2014 de la Communauté de Communes tels que résumés ci-dessus et le compte de gestion du receveur.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR
BUDGET ZAE LES BROUES

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil de Communauté les résultats de l'exercice 2014 de la Communauté de Communes tels qu'ils figurent au compte administratif 2014 et au compte de gestion du receveur.

Libellé	Résultat de clôture 2013	Part affectée à l'investissement exercice 2013	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture cumulé 2014
Section Investissement :				
Recettes exercice				
Dépenses exercice			1 271 975.63 €	
Excédent	+ 752 851.37 €		1 239 296.02 €	+ 752 851.37 €
Déficit.....			+ 32 679.61 €	
Section fonctionnement :				
Recettes exercice			8 724 853.66 €	
Dépenses exercice			8 148 372.25 €	
Excédent	+ 677 504.68 €	- 382 004.68 €	+ 576 481.41 €	+ 871 981.41 €
Déficit.....				
TOTAL	+ 1 430 356.05 €	- 382 004.68 €	+ 609 161.02 €	1 657 512.39 €

Le Président s'étant retiré, le Conseil approuve à l'unanimité les résultats du compte administratif 2014 de la Communauté de Communes tels que résumés ci-dessus et le compte de gestion du receveur.

4. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014 **BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver l'affectation du résultat 2014 des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit.

Le résultat de clôture cumulé 2014 de la section d'investissement fait apparaître un excédent de 785 530.98€, le résultat de la section de fonctionnement est de 871 981.41€, il est ainsi proposé au Conseil d'affecter le résultat 2014 de la façon suivante :

en réserve au compte 1068 la somme de 354 281.41€

en excédent reporté de fonctionnement la somme de 517 700€ (au 002 en section de fonctionnement)

en excédent reporté d'investissement la somme de 785 530.98€ (au 001 en section d'investissement)

Après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat telle que décrite ci-dessus.

5. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014 **BUDGET OPTVA**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver l'affectation du résultat 2014 des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit.

Le résultat de clôture cumulé 2014 de la section d'investissement fait apparaître un excédent de 4 166.62€, le résultat de la section de fonctionnement est de 40 265.81€, il est ainsi proposé au Conseil d'affecter le résultat 2014 de la façon suivante :

en réserve au compte 1068 la somme de 14 765.81€

en excédent reporté de fonctionnement la somme de 25 500€ (au 002 en section de fonctionnement)

en excédent reporté d'investissement la somme de 4 166.62€ (au 001 en section d'investissement)

Après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat telle que décrite ci-dessus

6. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014 **BUDGET ZAE LES BROUES**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver l'affectation du résultat 2014 des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit.

Le résultat de clôture cumulé 2014 de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 1 044 677.27€, le résultat de la section de fonctionnement est de + 233 598.10€, il est ainsi proposé au Conseil d'affecter le résultat 2014 de la façon suivante :

en excédent reporté de fonctionnement la somme de 233 598.10€ (au 002 en section de fonctionnement)

en déficit reporté d'investissement la somme de 1 044 677.27€ (au 001 en section d'investissement)

Après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat telle que décrite ci-dessus

7. VOTE DU BUDGET PAR NATURE

Monsieur le Président rappelle que la population de la Communauté de communes étant supérieure à 10 000 habitants, il convient de délibérer sur les modalités de vote du budget.

Il propose de voter le budget par nature, au chapitre pour le fonctionnement et par opération pour l'investissement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil décide de voter le budget par nature, au chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

8. Vote du taux des taxes de la fiscalité additionnelle

Le Président expose au Conseil que suite à l'exécution satisfaisante du budget 2014 et malgré l'augmentation générale des charges, il n'y a pas lieu de modifier les taux de fiscalité additionnelle pour cette année. Les taux de fiscalité locale sont les suivants :

Taxes	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'habitation	15.82%	15.82 %
Taxe foncière sur le bâti	9.58 %	9.58 %
Taxe foncière sur le non bâti	36.29%	36.29 %
Cotisation foncières des entreprises	30.19 %	30.19 %

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve les taux de fiscalité tels que sont mentionnés ci-dessus.

9. VOTE DU TAUX DE LA TEOM

Monsieur Le Président rappelle au conseil que depuis 2005 notre collectivité vote directement le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagère. Le taux actuel est de 14 .60%. Il propose de maintenir ce taux en 2015 :

Taux 2014	Proposition Taux 2015
14.60%	14.60%

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil décide à l'unanimité de maintenir le taux actuel de 14.60% pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagère

10. BUDGET PRIMITIF 2015
BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président rappelle au Conseil que suite au débat d'orientation budgétaire du 23 mars 2015 et à la réunion de la Commission des Finances, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 9 108 500€

Section d'investissement : 2 931 300€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil adopte le budget primitif 2015

11. BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET OPTVA

Monsieur le Président rappelle au Conseil que suite au débat d'orientation budgétaire du 23 mars 2015 et à la réunion de la Commission des Finances, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 83 500€

Section d'investissement : 65 000€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil adopte le budget primitif 2015

12. BUDGET PRIMITIF 2015
BUDGET ZAE LES BROUES

Monsieur le Président rappelle au Conseil que suite au débat d'orientation budgétaire du 23 mars 2015 et à la réunion de la Commission des Finances, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 2 574 677€

Section d'investissement : 2 424 677€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil adopte le budget primitif 2015

13. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AMICALES ET ASSOCIATIONS :
VERSEMENT D'ACOMPTE

Il est proposé au conseil de communauté de verser un acompte sur les subventions 2015, en attendant de calculer leur montant définitif pour cette année :

Acompte à verser aux amicales et associations		
	2014	Acompte 2015
Cooperative scolaire de l'école de Brissac	1 200,00 €	600,00 €
Cooperative scolaire de l'école de Thaurac	4 600,00 €	3 000,00 €
Amicale de l'école maternelle de Ganges	2 300,00 €	1 150,00 €
Amicale de l'école primaire de Ganges	8 300,00 €	4 150,00 €
Amicale de l'école de Sumène	3 300,00 €	1 650,00 €
Coopérative de l'école de Cazilhac	3 300,00 €	1 650,00 €
OMS de Ganges	7 500,00 €	3750,00 €
Office du tourisme Cévennes Méditerranée	155 000,00 €	40 000,00 €
Mission Locale Garrigues et Cévennes	22 903,20 €	11 450,00 €
Amicale du personnel de la Communauté de Communes	20 500,00 €	21 000,00 €
Rased Ganges	1 000,00 €	500,00 €
Rased Viganais	500,00 €	250,00 €
Agantic	125 000,00 €	60 000 €

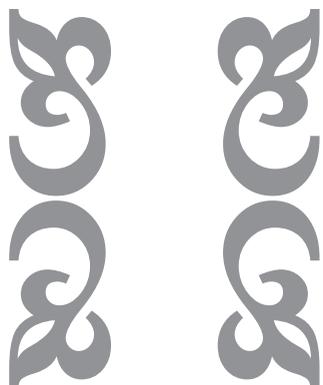
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil adopte les propositions de subventions aux amicales et associations dont les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2015.

14. ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2015

Monsieur le Président expose au conseil que dans le cadre de la FPU et de la fiscalité mixte, il convient d'adopter les attributions de compensation au titre de l'année 2015 selon la procédure dérogatoire. Le montant pour chaque commune est répertorié dans le tableau suivant :

COMMUNES	Attribution 2015
AGONES	0,00€
BRISSAC	63 417,59€
CAZILHAC	28 746,09€
GANGES	394 028,17€
GORNIES	408,69€
LAROQUE	69 867,54€
MONTOULIEU	0,00€
MOULES ET BAUCELS	20 104,86€
ST BAUZILLE DE PUTOIS	125 931,14€
ST JULIEN DE LA NEF	22 792,19€
ST MARTIAL	4 174,88€
ST ROMAN DE CODIERES	637,95€
SUMENE	109 634,61€
TOTAL	839 743,71€

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité les attributions de compensation pour 2014. Ces montants seront mensualisés pour leurs versements aux communes.



CONSEIL DU 23 JUIN 2015

1. RÉPARTITION DU FPIC 2015

Monsieur SERVIER expose au conseil que l'article 144 de la loi de finance pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation pour le secteur communal. Ce mécanisme est appelé Fond National de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), il est reconduit pour 2015.

Notre territoire est bénéficiaire d'un versement au titre de ce fond. La répartition de droit commun a été effectuée par les services de l'Etat selon les dispositions du CGCT. Après avis de la commission des finances, il est proposé d'approuver la répartition suivante entre la communauté de communes et les communes membres.

Code Insee	Communes	Montant reversé de droit commun	Solde de droit commun en €
30272	Saint Julien de la Nef	2 325	2 325
30283	Saint Martial	4 249	4 249
30296	Saint Roman de Codières	4 566	4 566
30325	Sumène	25 211	25 211
34005	Agones	3 493	3 493
34042	Brissac	7 265	7 265
34067	Cazilhac	15 619	15 619
34111	Ganges	39 191	39 191
34115	Gornières	1 704	1 704
34128	Laroque	16 998	16 998
34171	Montoulieu	1 596	1 596
34174	Moules et Baucels	11 275	11 275
34243	Saint Bauzille de Putois	19 964	19 964
	TOTAL	153 456	153 456
	Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises	195 477	195 477
	TOTAL ENSEMBLE	348 933	348 933

2. : BUDGET OPTVA : **DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Les loyers non perçus sur l'atelier relais loué au Garage Noël s'élèvent à la somme de 4 038,61€ TTC. Le garage est en liquidation judiciaire et la procédure va être clôturée faute d'actif réalisable. Il est donc nécessaire d'admettre ces créances restant dues en non-valeur sur le Budget OPTVA au compte 6541.

Monsieur le Président propose de réajuster les crédits au chapitre 65 et d'approuver la décision modificative suivante :

Compte 6541	+ 3 500€
Compte 752	+ 3 500€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil admet ces créances en non-valeur et approuve la décision modificative proposée ci-dessus.

3. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Il est proposé au conseil de communauté d'attribuer les subventions 2015 suivantes :

Fonctionnement des écoles : 40€ par enfant

Amicale des écoles : 22€ par enfant

Les effectifs pris en compte sont ceux de la rentrée 2015.

OMS de Ganges : 6 750€

Office de tourisme : 155 000€

Mission Locale Garrigues et Cévennes : 22 903€

Rased de Ganges 1 000€

Rased du Vigan 500 €

Bio ensemble 50 €

Les acomptes votés lors de la séance du Conseil Communautaire du 13 avril 2015 viendront en déduction des subventions votées ce jour.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil attribue les subventions telles que mentionnées ci-dessus.

4. PARTICIPATION À LA PLATE-FORME D'INITIATIVE LOCALE : INITIATIVE GARD

Le Président informe le Conseil Communautaire que la plate-forme d'initiative locale Initiative Gard a renouvelé sa demande annuelle de participation. Pour rappel, cette association a pour rôle d'accorder des prêts d'honneur à des micro-entreprises le plus souvent artisanales en cours de création ou de reprise. Cette mesure d'accompagnement consiste à accorder un prêt à 0% de 4 500 à 23 000€. Ce prêt à caractère personnel augmente ainsi les fonds propres de l'entreprise, constituant ainsi un effet de levier sur l'obtention des prêts bancaires.

En 2014, Initiative Gard a accompagné 3 projets sur le territoire de la Communauté de Communes pour un montant de 45 000 € permettant la création ou le maintien de 8 emplois.

Il est précisé que la Commission Développement Economique a donné un avis favorable sur cette participation pour 2015.

La participation annuelle demandée à la Communauté de Communes est de 3 265€, soit 0.25€ / habitant. Celle-ci permettrait de venir abonder le fonds permettant d'aider les entreprises du territoire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise le Président à verser la participation à la plate-forme d'initiative locale : Initiative Gard pour un montant de 3 265.00€.

5. RÉGIME INDEMNITAIRE 2015

Monsieur le Président présente au Conseil communautaire que le régime indemnitaire proposé ci-dessous est constitué des primes et indemnités suivantes, dont la nature et les montants moyens sont définis par les textes réglementaires mentionnés ci-dessous, en vigueur à la date d'application de la présente délibération. Ces primes et indemnités suivront l'évolution réglementaire de leur texte de référence.

Les critères d'attribution :

Les primes et indemnités instituées par la présente délibération sont modulables en totalité selon les critères suivants :

absentéisme

punctualité

manière de servir, respect des consignes

relation avec les élus, les collègues de travail et les personnes extérieures au service

Il est précisé que compte tenu des modalités d'attribution, cette enveloppe peut ne pas être distribuée en totalité dans la mesure où les versements sont individualisés.

Le régime indemnitaire s'étend aux titulaires, aux non titulaires et aux non titulaires permanents avec un minimum d'ancienneté de 6 mois consécutifs dans la collectivité.

Cette prime sera versée semestriellement.

Les primes et indemnités sont versées au prorata de la durée annuelle du travail et du temps de travail (temps non complet et temps partiel).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil décide d'approuver le régime indemnitaire tel que décrit ci-dessus.

6. FIXATION DES TARIFS POUR LES SÉJOURS ÉTÉ ALSH

Séjour enfants 6/8 ans

Séjour itinérant de 3 jours avec 1 nuit en bivouac & en yourte au cœur du parc National des Cévennes, classé au Patrimoine mondial de l'Unesco – Les enfants découvriront avec les ânes de bât, de nouvelles sensations : jeux d'immersion en nature, visite d'une chèvrerie, veillée

autour d'un feu préhistorique, ...

Lieu : Cévennes

Hébergement : Tente - Yourte

Date : du mercredi 15 juillet au vendredi 17 juillet : 3 jours & 2 nuits

Effectifs : 16 enfants + 2 animateurs dont 1 directeur

ALSH Agantic : 8 enfants & 1 animateur

ALSH Brissac & St Bau : 8 enfants & 1 animateur

Transport : autocar avec chauffeur

Structure : Azimut Association avec Paul REMISE
(Brevet d'Etat Accompagnateur en montagne & VTT – BAPAAT spéléologie, escalade & kayak)

Tarif 2015	QF	Tarif de base	Avec déduction CAF 34 (30€x 3 jrs+4,60x 3jrs) = 103.80€ ou (25€x3 jrs+4,60x 3jrs) = 88.80€
Tranche A	De 0 à 540€	150€	46.20€ ou 61.20€
Tranche B	De 541 à 950€	160€	56.20€ ou 71.20€
Tranche C	A partir de 951€	170€	x
Tranche D	Hors CC-CGS	170€	66.20€ ou 81.20€

Séjour enfants 9/11 ans

Séjour itinérant de 5 jours avec des nuits en bivouac & en yourte au cœur du parc National des Cévennes, classé au Patrimoine mondial de l'Unesco – Les enfants découvriront avec les ânes de bât, de nouvelles sensations : jeux d'immersion en nature, visite d'une chèvrerie, veillée autour d'un feu préhistorique, pêche à la pisciculture du gravas, confection jeux en bois, visite jardin de plantes médicinales ...

Lieu : Cévennes

Hébergement : Tente - Yourte

Date : du lundi 20 juillet au vendredi 24 juillet : 5 jours & 4 nuits

Effectifs : 16 enfants + 2 animateurs dont 1 directeur

ALSH Agantic : 8 enfants & 1 animateur

ALSH Brissac & St Bau : 8 enfants & 1 animateur

Transport : autocar avec chauffeur

Structure : Azimut Association avec Paul REMISE (Brevet d'Etat Accompagnateur en montagne & VTT – BAPAAT spéléologie, escalade & kayak)

Tarif 2015	QF	Tarif de base	Avec déduction CAF 34 (30€x 5 jrs+4,60x 5jrs) = 173€ ou 25€x5 jrs+4,60x 5jrs) = 148€
Tranche A	De 0 à 540€	242€	69 € ou 94€
Tranche B	De 541 à 950€	252€	79 € ou 104 €
Tranche C	A partir de 951€	262€	89€ ou 114€
Tranche D	Hors CCCGS	262€	89€ ou 114€

Séjour ados 11/17 ans

Contact

Parc de loisirs & aventure

Cap Découverte – Ikarie

81450 Le Garric

Date : du 20 juillet au 25 juillet 2015

Participations des familles

Tarif 2015	QF	Tarif de base	Avec déduction CAF 34 (30€x 5 jrs+4,60x 5jrs) = 173€ ou 25€x5 jrs+4,60x 5jrs) = 148€
Tranche A	De 0 à 540€	290€	82,40€ ou 112,40€
Tranche B	De 541 à 950€	300€	92,40€ ou 122,40€
Tranche C	A partir de 951€	310€	89€ ou 114€
Tranche D	Hors CCCGS	310€	89€ ou 114€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil adopte les tarifs proposés pour les séjours été des ALSH du territoire.

7. CRÉATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Président indique au Conseil qu'il convient de désigner la Commission d'Appel d'Offres pour le marché de restauration scolaire:

Président : RIGAUD Jacques

Membres Titulaires : Membres suppléants :

CARRIERE Michel BOISSON Isabelle

FRATISSIER Michel CHANAL Pierre

ISSERT Michel MOLA Virginie

PAILLER Ghislain RODRIGUEZ Jean-Claude

SERVIER PIERRE SANTNER Muriel

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve la désignation de la Commission d'Appel d'Offres et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

8. ATELIER RELAIS : LOCATION À L'ASSOCIATION SÉSAME RECYCLERIE

Le Président informe le Conseil Communautaire que l'association Sésame Recyclerie est en recherche de locaux sur le territoire. Cette structure issue de l'économie solidaire permet de recycler près de 5 000 tonnes de produits sur le territoire.

L'augmentation de l'activité ne permet plus à la structure de se développer dans de bonnes conditions dans ses locaux actuels situés sur Ganges. Cependant, la situation économique ne permet à la structure d'envisager sereinement le paiement d'un loyer plus important. Etant précisé que l'association permet à un public en difficulté de se « réinsérer » tout en proposant une formation.

C'est pourquoi, afin d'accompagner le développement de cette structure, il est proposé la mise à disposition d'un atelier relais à titre gratuit pour une durée d'un an. A terme celle-ci versera, au tarif en vigueur, un loyer à la Communauté de Communes.

La Commission Développement Economique a donné un avis favorable sur cette proposition.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise le Président à louer un atelier relais à titre gratuit pour une durée d'un an à l'association Sésame Recyclerie.

9. PAYS AIGOUAL-CÉVENNES-VIDOURLE : DÉLIBÉRATIONS CONCORDANTES

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de délibérer sur les contributions de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, qu'il convient d'attribuer au Pays Aigoual Cévennes Vidourle pour un montant de 35 352.20€ pour les dossiers suivants :

Objet	Montant
Fonctionnement du site Internet Cévennes Tourisme (soit 0.691109€ par habitant)	8 793.67€
Formation Route de la Soie (soit .0331757€ par habitants)	422.13€
Diagnostic Préalable à la mise en place d'un Contrat Local de Santé (soit 0.4701€ par Habitant)	5 981.55€
Contribution au fonctionnement Général – Année 2015 (soit 1.5€ par habitant)	19 086,00€
Participation aux frais de missions des agents de l'ADRT du Gard pour la partie Gardoise	541.23€
Formation pour la création d'un site internet commun aux trois offices de Tourisme concernés par la création de l'OIT (soit 0.0414665€ par habitant)	527.62
Total	35 352.20€

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve les participations proposées et décide le versement des montants susmentionnés.

10. SCHÉMA DE MUTUALISATION : ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT RELATIF AUX MUTUALISATIONS DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTÉ ET LES COMMUNES MEMBRES

Le Président rappelle que la loi du 16 décembre 2010 a institué l'obligation, pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, d'instaurer un « schéma de mutualisation ».

Cette obligation doit être remplie au 31 décembre 2015.

Il propose aux membres du Conseil Communautaire de s'adjoindre les services du cabinet d'études Ecofinance pour aider à la réflexion et à la rédaction de ce rapport de mutualisation pour un coût de 14 900€ HT.

Plusieurs élus s'interrogent sur l'opportunité de faire appel à un cabinet d'études et Mr Michel ISSERT propose de se charger de ce dossier et de le mener à bien.

Le Président refuse cette solution tout en expliquant que les domaines de mutualisation doivent être choisis par les élus mais qu'ensuite il s'agit d'un dossier administratif lourd qui doit être suivi par des techniciens. Les services administratifs de la communauté de communes n'ayant pas suffisamment de temps pour gérer l'ensemble de ce dossier, l'aide d'un cabinet d'études semble indispensable.

D'autres élus se sentent mis devant le fait accompli et, tout en étant favorables à la mutualisation, désirent que le bureau d'études travaille à partir de la réflexion des élus, menée en commission. Monsieur le Président propose que ce travail se fasse dans le cadre de la commission Aménagement, Développement durable, Patrimoine.

Le Président met au vote la signature d'une convention d'accompagnement à la mise en place du schéma de mutualisation avec le cabinet Ecofinance.

Résultat du vote : Abstention :6 ; Contre :11 ; Pour :13

Se sont abstenus : Mesdames JUTTEAU Françoise, MAURICE Nicole, RICOME Géralde, Messieurs CHANAL Pierre, COMPAN Pierre, FAIDHERBES Lucas.

Ont voté contre : Mesdames AUZEPY Lydia, BOISSON Isabelle, Messieurs CHAFIOL Guilhem, GAUBIAC Jean-Pierre, GIRARD André, ISSERT Michel, LEPROVOST Richard, MORALI Jérôme, PALLIER Ghislain, RODRIGUEZ Jean-Claude, VILLARET Luc.

Ont voté pour : Mesdames MAZAURIC Nathalie, OLLIER Hélène, SANTNER Muriel, SERVIER-CANAC Magali, VIGNAL Marinège, Messieurs BERTRAND Marc, CARRIERE Michel, CAUMON Bernard, FRA-TISSIER Michel, RIGAUD Jacques, TRICOU Patrick, SERVIER Pierre, VIVANCOS Bertrand.

La proposition de signer une convention avec Ecofinance est adoptée à la majorité relative.

**11. ADOPTION D'UNE MOTION DE CENSURE
RELATIVE À LA RÉPARTITION ÉQUITABLE DES
POUVOIRS ENTRE MONTPELLIER ET TOULOUSE
DANS LA FUTURE GRANDE RÉGION RÉUNISSANT
LE LANGUEDOC ROUSSILLON ET MIDI PYRÉNÉES**

Texte de la motion :

Considérant :

-la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions ;

-qu'au 1er janvier 2016, l'Hérault fera partie d'une nouvelle région réunissant les actuelles régions Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées ;

-qu'en 2015, une capitale régionale provisoire sera désignée par un décret simple du Gouvernement et qu'en 2016, elle sera définitivement fixée par un décret du Gouvernement en Conseil d'Etat après avis du Conseil Régional.

Affirme :

-qu'il est indispensable que toutes les collectivités locales de l'Hérault se rassemblent dans une même démarche de défense de notre territoire dans le cadre de la création de la nouvelle région ;

-qu'il est impératif, compte tenu de la position centrale de la Métropole de Montpellier dans ce regroupement territorial, que la répartition des pouvoirs, des services et des organismes régionaux ou d'Etat, soit équitable entre les villes capitales régionales actuelles que sont Montpellier et Toulouse.

Demande au Gouvernement :

-de trouver un nécessaire équilibre entre les lieux de décision et les services de la nouvelle région, mais aussi ceux de l'Etat, dans la répartition équitable entre Montpellier et Toulouse.

Monsieur RODRIGUEZ Jean-Claude refuse de prendre part au vote.

Après discussion la motion est adoptée avec les votes suivants : 2 abstentions, 1 contre et 26 voix pour.



CONSEIL DU 30 JUILLET 2015

**1. CHOIX D'UN PRESTATAIRE
POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Le Président rappelle au Conseil de Communauté que le marché de fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires et l'accueil de loisirs de Brissac prend fin au 31 août 2015 et qu'un appel d'offre a été lancé au mois de juin 2015 pour choisir un prestataire pour une nouvelle période de trois ans.

Il informe le conseil que la commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 29 juillet 2015 et qu'elle propose d'attribuer le marché à la société SUD-EST Traiteur qui a présenté l'offre la plus avantageuse.

Après avoir pris connaissance des conclusions de la CAO, le Conseil de Communauté décide d'attribuer le marché de fourniture de repas en liaison froide à la société SUD-EST Traiteur et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

**2. : THÉÂTRE DE L'ALBARÈDE, DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC POUR LA
SAISON 2016.**

Monsieur le Président indique au conseil qu'il convient de l'autoriser à solliciter une subvention de 10 000€ auprès de la DRAC, aide destinée à financer une partie de la saison 2016 du Théâtre Albarède.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise le Président à solliciter auprès de la DRAC une subvention de 10 000€.

**3. THÉÂTRE DE L'ALBARÈDE, DEMANDE
DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DU GARD POUR LA SAISON
2016.**

Monsieur le Président indique au conseil qu'il convient de l'autoriser à solliciter une subvention de 5 000€ auprès du Conseil Départemental du Gard, aide destinée à financer une partie de la saison 2016 du Théâtre Albarède.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental du Gard une subvention de 5 000€.



4. THÉÂTRE DE L'ALBARÈDE, DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL CONSEIL RÉGIONAL LANGUEDOC-ROUSSILLON.

Monsieur le Président indique au Conseil qu'il convient de l'autoriser à solliciter auprès du Conseil Régional Languedoc Roussillon les subventions suivantes destinées à financer une partie de la saison 2016 du théâtre Albarède.

10 000€ pour les spectacles de la saison 2016.

10 000€ pour l'accueil des résidents au sein du théâtre.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise le Président à solliciter auprès du Conseil Régional Languedoc Roussillon les deux subventions mentionnées ci-dessus.

6. SIGNATURE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT POUR L'ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 « GORGES DE L'HÉRAULT »

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire le projet de convention de partenariat pour l'animation du document d'objectifs du site Natura 2000 «Gorges de l'Hérault ».

Cette convention a pour objet le partenariat administratif et financier entre les quatre Communautés de Communes cosignataires à savoir les Communautés de Communes Clermontais, Vallée de l'Hérault, Grand Pic Saint Loup et Cévennes Gangeoises et Suménoises.



Les trophées de la dernière saison

609 sangliers, 24 chevreuils

Prix de la carte :

160€ si résident sur la commune.

90 chasseurs inscrits

Dates d'ouverture de la chasse

• 15 août à fin février pour la battue et mi-septembre à mi-février pour le petit gibier : les mercredi, samedi, dimanche et jours fériés toute la journée

Conseils pour les promeneurs, chercheurs de champignons :

portez des habits colorés et manifestez votre présence ; les chasseurs évitent les territoires des cèpes. Le lieu de la battue est noté tous les vendredis soir sur la porte de l'abattoir. Un panneautage est fait sur les zones de chasse.

La fameuse recette de la Daube de sanglier

de Monique ESPAZE épouse de Pierre, ancien président et chasseur de sangliers :

Dans un bon vin rouge, on fait mariner une nuit la viande coupée en cubes avec oignons, carottes, ail, poivre, bouquet garni, poireau. Sécher la viande, la faire dorer puis flamber à l'Armagnac dans une cocotte. Saupoudrer de farine, rajouter le vin de la marinade passée avec les légumes mixés et on laisse mijoter deux bonnes heures. Servir accompagnée de pommes de terre ou pâtes.

NOUS AVONS LU

Ecluses du temps, de Guillaume Kosmowski

C'est un roman d'anticipation qui fait froid dans le dos, le récit d'une catastrophe survenant dans le midi de la France. Par un impeccable effet domino, cet événement bouleverse la vie de neuf personnages, échantillon représentatif de notre société.

Seuls quelques-uns sortiront indemnes de ce cataclysme et trouveront refuge dans les Cévennes, tout près de chez nous.

Que ce soit par sa construction ingénieuse, par son style percutant ou par la solidité de sa documentation, ce thriller une fois commencé ne nous a plus lâchés !

Guillaume Kosmowski : ancien rédacteur en chef de la revue « L'Aigoual pour tous... », Suménois depuis de nombreuses années.

Les éditions papier et numérique sont disponibles sur Amazon et Fnac, et ici-même, le livre se trouve au Vigan, à Ganges et à St Hippolyte-du-Fort, en librairie.

« Les écluses du temps », Guillaume Kosmowski. 7,50€ en librairie, et 0,99 cts en e-book.



COMMERCES

L'hiver approche... Il va faire froid, alors un peu de chaleur dans les cœurs, les mirettes et les papilles !

A Sumène, nos commerçants nous gâtent et prennent soin de nous !

Nathalie, de l'épicerie «Le Bec Fin», relance une idée pour Noël, on attend la surprise... les boules de Noël ont régalé petits et grands l'année dernière.

Géraldine de l'épicerie «Liva», avec Isabelle notre ancienne épicière, relance la Fête de la Soupe ! La date serait peut être (à confirmer) le samedi 5 décembre, préparez vos bols !

Tony de l'épicerie «Chez Tony» nous a fait une superbe devanture qui embellit ce quartier de notre village.

Et ce n'est pas fini ! Vous souhaitez vous régaler ?

Vous avez maintenant le choix entre 3 restaurants dans notre village :

« Chez Laurent » à la Pizzéria, notre incontournable rendez vous convivial et bon enfant, avec son choix de pizzas et de bons plats du jour mais aussi, depuis cet automne : « Autour des Mets » sur le Plan et « Le Pelous » rue Sanéat, deux nouveaux restaurants qui proposent des menus de qualité, avec des produits frais, un tarif très abordable et un accueil chaleureux !

Nous avons testé et nous avons aimé !

Et bien sûr nous avons notre boulanger, nos boulangers, nos bijoutiers, notre esthéticienne... quelle chance d'habiter Sumène.

Achetons local, notre village s'en portera bien.

Merci à tous nos commerçants !



Anne Novel

ÉCOLE PUBLIQUE DE SUMÈNE

CONSTRUCTION D'UNE CABANE

Projets de construction à l'école publique de Sumène : création d'une cabane en torchis et toit végétalisé dans la cour des enfants de l'élémentaire.

En 2013/2014, les classes de CE2/CM1 de Pierre-Olivier Servel et de CM1/CM2 de Corinne Delhay ont collaboré, avec le concours d'une architecte Delphine Mabillet, pour réaliser les plans de l'école, la cour de « récré », et proposer 4 maquettes de cabanes.

De la cabane-sphère à celle aux 20 facettes, en passant par le pavé de torchis et son toit végétal, c'est cette dernière qui a été retenue lors du vote de tous les enfants de l'école élémentaire, en fin d'année scolaire 2014.

De jour en jour, la cabane est devenue réalité, les enfants par petits groupes, assemblant, vissant, clouant les façades, les ceintures...

Des enfants ont passé leur récré à observer le chantier, les yeux grands ouverts, la bouche pleine de questions...

La terre a été versée par les plus grands sur le toit recouvert de sa bâche géotextile, avec ses crapaudines qui laissent échapper l'eau...

D'autres ont ramené des plantes récoltées sur le village, que les grands ont repiquées.

Les petits des 2 classes maternelle de Christa Cruveiller et Laurence Cavalier ont bauté le torchis, mélangé la terre argileuse, la paille et le sable. Puis, de la classe CP de Françoise Terrat à celle de CM2, chaque petite main a appliqué le torchis, pressé, lissé sous la conduite bienveillante de Delphine et Sébastien.

Des enduits de finitions à base de chaux (sans les enfants par sécurité) ont été faits par notre chef de chantier. Des pigments ont été ajoutés... Un banc intérieur fait par Geoffroy, une signature gravée, et des souvenirs plein la tête pour chacun de ceux qui ont mis la main au torchis ...

Cette année, ce fut la construction, dès la rentrée... Des difficultés climatiques ont nécessité le report du projet au printemps. Aux premiers rayons de soleil, les 3 classes de CE1/CE2 de Laurent Gallet, CE2/CM1 et CM2 ont remonté les manches et ont commencé les travaux ..Plusieurs parents bénévoles ont soutenu cette belle réalisation : Geoffroy, menuisier, a prêté main forte pour les découpes de bois. Sébastien a bien voulu endosser le costume du chef de chantier, était présent chaque jour, toujours accompagné de notre architecte Delphine, et aidé d'autres parents : Camille, Marie-Laure, Clara, Mohamed, Samir.



Aujourd'hui, cette cabane est terminée... Nous avons nettoyé le chantier et célébré l'inauguration de cette belle réalisation le jeudi 25 juin 2015. Ce projet, exemple de réalisation collective et solidaire, a pu se faire grâce à la générosité de quelques parents d'élèves, à la ténacité de l'intervenante-architecte qui n'a pas compté ses heures, et bien sûr de par la volonté des enfants et à la persévérance des enseignants de toute l'école.

Une cabane, respectueuse de l'environnement par les choix des matériaux, refuge des petites et grandes histoires qui traversent les vies de nos élèves, de nos enfants, et les font grandir dans de fortes valeurs d'entraides, d'interdépendances, de patience et de respect. L'équipe enseignante a obtenu l'accord et le soutien technique de la mairie, le soutien financier de la Communauté des Communes de Cévennes Gangeoises et Suménoises, et le soutien, indéfectible et dynamique, de l'association des parents d'élèves.

|> RENTRÉE

Cette année l'école primaire publique de Sumène accueille 136 élèves. 53 enfants âgés de 3 à 6 ans fréquentent la maternelle (deux classes) et 86 élèves sont en élémentaire (quatre classes).

L'école ouvre ses portes de 8h50 à 12h et de 13h35 à 16h les lundis, mardis, jeudis, vendredis, et de 8h50 à 12h les mercredis.

La communauté des communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises prend en charge la garderie, avant et après la classe, la cantine, ainsi que les activités périscolaires, de 16h à 17h, pendant lesquelles de nombreuses associations locales interviennent.

Outre la maîtrise des savoirs fondamentaux, l'école développera des projets selon deux axes principaux : l'accès à la culture et le développement de l'autonomie. Ainsi, théâtre, éducation physique, langues vivantes... seront des activités privilégiées.



L'AGANTIC

EN UN COUP D'ŒIL

Renseignez-vous au
04.67.73.80.05
ou www.csc-agantic.fr

Pour la famille

- Des espaces de soutien à la parentalité.
- Des animations parents/enfants.
- Des soirées festives et conviviales.
- Des sorties en famille (accrobranche, piscine...).
- Des départs en vacances organisés par les habitants.
- Les ateliers d'échanges de savoirs.
- Les projets d'habitants.
- La pause café des parents.

Pour les 3-11 ans

- Un accueil de loisirs les mercredis après-midi ainsi que pendant les vacances.
- Des séjours.
- L'accompagnement scolaire.
- Des ateliers : théâtre, comédie musicale, hip-hop.
- Les week-end libérés des parents.

Pour les ados de 11 à 18 ans

- Des actions de prévention.
- Un accueil de loisirs (pendant les vacances).
- Des séjours.
- L'accompagnement scolaire.
- Des ateliers : théâtre, comédie musicale, hip hop,...
- La caravane de l'animation dans les villages.
- Des animateurs pour accompagner les projets des ados.
- L'espace ados : 150 m² dédiés aux ados en libre accès.
- Des sorties, des concerts, des soirées festives...
- Un projet d'échanges européens.

Pour les associations

- Photocopies à prix coûtant.
- Espace multimédias.
- Domiciliation administrative.
- Aide aux projets et partenariat.
- Soutien logistique.
- Conseil à la création et au fonctionnement d'associations.

Pour les adultes

- Des ateliers hebdomadaires
- Référent unique des allocataires du RSA.
- Accès aux droits CAF le jeudi de 14h à 16h.
- Un espace multimédias.
- Un accompagnement social à la Communauté de la Celle.
- Le festival de théâtre Plein Feu.
- Un site de covoiturage : www.aganticovoiture.org.

L'Agantic recherche des bénévoles pour aider écoliers et collégiens dans leur scolarité



SOLIDARITÉ RÉFUGIÉS SYRIENS

Les Syriens, 15 millions d'habitants, 200 000 morts, 4 millions de familles obligées de fuir pour sauver leur vie. Au Liban, ce sont 1 millions 200 000 familles concernées. Aujourd'hui, 400 000 réfugiés frappent aux portes de l'Europe (400 millions d'habitants).

Le HCR, Haut commissariat aux réfugiés, (organisme de l'ONU), répertorie et organise l'accueil dans des camps. Nos responsables européens invitent chaque État à prendre sa part. L'État, des Conseils Départementaux et des communes se sont déjà engagés. Le préfet du Gard, Didier Martin, a nommé Xavier Hancquart coordinateur départemental.

Interpellés par ce drame humanitaire, des élus de Sumène se sont réunis le 24 septembre pour réfléchir aux solutions à apporter.

Que pouvons nous faire sur notre commune pour être solidaires ? Et comment ?

Quelles solutions concrètes pouvons nous apporter ?

Alors pour commencer il a été plus facile de dresser un état des lieux de ce que nous ne pouvons pas faire :

- nous n'avons pas de logements sociaux disponibles, nous ne pouvons donc pas en mettre un à disposition pour accueillir une famille,

- nous avons peu de disponibilités pour accompagner seuls de façon satisfaisante un accueil (suivi administratif, psychologique, insertion...), nos charges de travail sur la commune nous laissant trop peu de temps.

Conscients de nos limites au sein de la commune, mais forts de notre potentiel, de notre tissu associatif très riche, et convaincus de l'esprit de solidarité qui règne dans notre village, nous pensons qu'il est opportun que toutes les personnes désirant discuter ensemble de cette situation se rencontrent. Nous avons déterminé qu'un accompagnement informatif et de soutien était notre seule manière de pouvoir agir ; mettre en relation les personnes motivées et aider dans les démarches administratives

Les citoyens motivés peuvent se faire connaître en Mairie ou auprès d'Emmanuel Teisserenc (06 70 28 80 68), nous conviendrons ensemble du lieu et de la date de la réunion.

LES JARDINIERS CÉVENOLS ET D'AILLEURS

Ouverture du magasin
BIO ENSEMBLE BIOCOOP
le 27 novembre 2015
au 945 avenue de l'Europe à Laroque.

C'est un projet initié par l'association Bio Ensemble qui a pour objectifs : de permettre l'accès aux produits biologiques au plus grand nombre, de favoriser les circuits courts et donc le développement des producteurs de produits bio locaux.

Tél. magasin : 04 99 53 11 02
www.bio-ensemble.fr/contact-bio



COOPÉRATIVE DES PETITS PRODUCTEURS ORIGINE CÉVENNES



Route de Valleraugue
30570 St André de Majencoules
04 67 82 50 64

La boutique de vente directe a
ouvert ses portes.

En novembre : du lundi au diman-
che, de 10h30 à 13h et de 14h à
19h. A partir de décembre : du lundi
au samedi de 14h30 à 18h30

Les produits proposés par la Coopé-
rative Origine Cévennes sont tous
des spécialités fruits et légumes,
cultivées sur le territoire cévenol.
Si les oignons doux, représentant
90% de la production, ont forgé le
paysage singulier des Cévennes du
Sud, les pommes, les châtaignes et
les pommes de terres sont tout aussi
présentes dans l'histoire de cette
terre.

UNE CHAPELLE CONTRE LES BALLES

L'année 1916
est la plus connue de la
Grande Guerre. La plus
célèbre des batailles, cel-
le de Verdun, se déroule
en effet pendant cette pé-
riode médiane du conflit.
Plus de la moitié des Su-
ménois victimes directes
des combats sont déjà
tombés lorsqu'elle débute.
19 vont encore s'ajou-
ter à cette macabre liste
en 1916, dont 10 victi-
mes des combats dans la
Meuse.

Depuis la parution du li-
vre « Sumène à l'épreuve
de la Grande Guerre »,
le portrait de l'un d'entre
eux a été retrouvé (il est
reproduit ci-contre)*. Il
s'agit de celui d'Antoine
REBOUL. Sa vie et sa



mort résumant un peu cet ouvrage. Il a à peine plus de 21 ans lorsqu'il
décède à Chattancourt, à 15 km au sud-ouest de Verdun. A Sumène, tout
le monde connaît ce jeune homme assez instruit qui pratique le métier
de gantier, comme son père avec qui il vit rue Villeneuve. Il est en effet,
dans cette petite ville alors très croyante et royaliste, président de l'ACJF,
l'Association catholique de la jeunesse française. Comme les autres jeu-
nes de sa classe, il est mobilisé avec un an d'avance dès le 11 décem-
bre 1914. Le 15 juin 1916, avec son régiment (le 311ème RI), il est au
Mort-Homme, une colline que les Allemands attaquent depuis février.
Un mois plus tard, le 20 mars, ils ont atteint le sommet. Depuis, les
poilus font tout pour les empêcher de conquérir l'autre pente. L'objectif
d'Antoine REBOUL et de ses camarades est de parcourir les 150 mètres
qui les séparent des ennemis pour prendre leurs tranchées. Le reste est
dramatiquement simple : tirs de barrage de l'artillerie française, attaque
sous le feu des mitrailleuses, conquête de la première ligne ennemie,
pilonnage des canons allemands qui arrête les poilus. Antoine REBOUL
tombe alors pour ne plus se relever. Son corps n'a jamais été ramené à
Sumène et est enterré dans une nécropole proche.

1916 est aussi l'année de l'édification de l'un des deux monuments com-
mémoratifs qui nous restent de cette époque sur la commune : la cha-
pelle de Sanissac. Elle a été bâtie cette année-là comme vœu de guerre
pour éviter que la déjà longue liste de victimes de ce petit hameau ne
s'allonge. L'association des amis et habitants de Sanissac, qui veille à la
préservation de ce patrimoine, a prévu de commémorer ce centenaire
l'été prochain, le 6 Août 2016. Une recherche de documents sur cette
construction est également lancée (s'adresser à Mme Sylvette Fesquet ou
à la mairie de Sumène).

Michel Bresson et Sylvette Fesquet

*Toute personne possédant la photo d'un soldat inscrit sur le Monument au Mort de
Sumène peut toujours en faire part à la mairie, beaucoup de portraits n'ayant mal-
heureusement pas encore été trouvés

RETOUR SUR LA FETE VOTIVE

La fête 2015 a tenu ses promesses et n'a pas failli à sa réputation de fête conviviale, où les gens s'amuse et qui se déroule sans problèmes. Le temps a vraiment été de la partie même si les grosses pluies du 13 août nous ont causé quelques petits soucis, sans doute une farce de Mr météo !

Le vendredi 14, c'est la pena occitane qui a accompagné la distribution de la fougasse avant d'animer le premier toro piscine. La fanfare sumènoise a pris le relais pour la retraite aux flambeaux et les nombreux petits porteurs de lampions multicolores ont fait le tour du village en musique avant de venir « ouvrir » la fête sous les applaudissements d'un public admiratif. L'orchestre Olympia a ensuite clôturé cette première soirée avec un spectacle et une nuitée de grande qualité.

Samedi 15, une journée bien chargée, tout d'abord les FMR ont animé le repas de midi, une excellente gardiane préparée par notre cuisinière attitrée Hélène aidée par ses « nombreuses petites mains », ensuite le deuxième toro piscine, animé par les FMR. Qui aurait pensé que cette manifestation attirerait autant de monde; l'ambiance était excellente, de nombreux participants ont affronté les vachettes plus ou moins capricieuses et même si certains avaient quelques « bleus » au corps, tout le monde a bien rigolé, ce fût un franc succès ! Mais la journée n'était pas finie pour autant, car Ricoune était déjà sur l'estrade avec sa formation prêt à faire chanter ses plus grands succès à la foule rassemblée pour le voir. L'orchestre de Greg Aria a bénéficié de l'ambiance folle qu'avait mis Ricoune pour enflammer la piste de danse à son tour, après le superbe feu d'artifice.

Là aussi, une foule considérable a envahi les ponts et la rivière pour admirer ce superbe spectacle pyrotechnique.

Le dimanche 16, en compagnie du jazz band de la lyre, paella sur le Plan à l'ombre des platanes où s'étaient rassemblés tous les engins hétéroclites qui s'affrontaient l'après midi dans la descente des Lieures au Plan, plus de 30 véhicules ; cette course a toujours de plus en plus de succès et se passe toujours dans la bonne humeur ! L'orchestre Cocktail de Nuit, le numéro 1 actuellement nous a offert un superbe spectacle à l'heure de l'apéritif et en soirée, un véritable plaisir pour les spectateurs et les danseurs qui sont restés jusqu'à une heure avancée de la nuit pour profiter un maximum de cette soirée ! Cet orchestre, notre révélation de l'an 2000 a fait un sacré bout de chemin en devenant ce qu'il est aujourd'hui .

La journée de l'amitié du 17 a rassemblé à nouveau amis et familles autour des grandes tables et de l'excel-



lent repas servi par le traiteur Fabaron et la formation Pause café a été très appréciée par les convives.

Le comité des fêtes est très fier d'avoir partagé cette belle fête avec vous, remercie les sumènois et les estivants pour leur chaleureux accueil lors du passage de la fougasse. Il remercie aussi tous les amis qui apportent leur aide tout au long de l'année, la municipalité et son personnel, les commerçants, artisans, industriels qui permettent l'édition du programme et des affiches qui une fois distribués attirent le monde, ce qui fait de la fête de Sumène la plus prisée de la région !

INFORMATION

RALLYE DES CEVENNES

La date du prochain Critérium des Cévennes est fixée au **vendredi 30 octobre 2015** avec une spéciale « La Cadière/ Cézas /St Roman de Codières » comportant deux passages, un le matin à partir de 8h30 et un dans l'après-midi à partir de 12h30.



Les routes D317 et D153 sur le parcours du rallye seront totalement fermées à la circulation à partir de 6h30 le vendredi matin.

La route sera rouverte entre 10h30 et 11h30 dans le sens du passage du rallye pour les riverains munis de laissez-passer.

L'ouverture normale à la circulation sera effective à partir de 15h, sauf incident pendant la course.

Les riverains nécessitant un laissez-passer sont invités à se faire connaître en mairie dès à présent.

Les riverains nécessitant des soins médicaux journaliers particuliers sont priés de le signaler.

ASSOCIATION « REGARD'AILLEURS »

Un village au Mali...
Kokolo, en Pays Dogon,
Un village, en France...
Sumène, en Cévennes ;
... et une association qui cultive les relations.

Des équipements réalisés : un moulin à grains, une génératrice d'électricité, des retenues temporaires sur la rivière, un réseau d'eau potable, en voie d'achèvement... des jeunes filles parrainées qui arrivent au bac....

L'espoir pour les jeunes que l'avenir peut être meilleur chez eux.

Pas un jeune de Kokolo sur les rives de la Méditerranée !

0,7 % de la richesse de nos pays développés, pendant quinze ans, et c'est un milliard de concitoyens de notre Planète «Terre» qui sortent de l'extrême misère : pays de prédilection pour tous les fanatiques !

Le jeu n'en vaudrait-il pas la chandelle ?

... et merci à toutes celles et ceux qui apportent leur contribution sous forme d'objets, d'équipements, de linge, d'habits, de meubles : la Braderie-Brocante, de



septembre, dans les Halles du Vigan, a permis de rassembler un budget de 1 700 euros !

5 000 euros viennent d'être envoyés au Mali pour achever le réseau d'eau du village de Kokolo, alimentant 1 600 personnes ! C'est à notre honneur à tous !

Emmanuel Teisserenc

STAGES DE DECOR PEINT A L'ITALIENNE RENTREE 2015-2016

Reprise des formations de l'Académie du Décor Peint à partir du 14 septembre 2015.

Cette année l'Académie du Décor Peint propose des stages d'une semaine par mois, dans ses ateliers de décors, sur différentes thématiques. (voir calendrier des stages)

Des stages peuvent être mis en place avec vos équipes en fonction de vos projets au sein de votre établissement ou atelier de décors.

L'objectif principal de l'Académie du Décor Peint est de permettre à chaque personne de réaliser des décors peints, sans limite de taille, grâce aux techniques développées durant la formation.

Chaque stage permet aux élèves un apprentissage des savoirs fondamentaux : perspective, dessin et peinture, ou perfectionnement du métier de décorateur.

A partir d'un projet de décoration plane ou en volume, l'objectif est de savoir réaliser, seul ou en équipe, des décors dans le profond respect d'une maquette. Utilisation



des techniques de la peinture en vue des effets décoratifs, d'imitation de différents matériaux utilisés par les métiers d'art décoratif (trompe l'œil).

Permet à chacun d'exprimer sa créativité quelque-soit son parcours ou sa formation de base.

Travail abouti réalisé sur toile et emporté en fin de stage.

L'équipe de l'Académie du Décor Peint est à votre disposition pour vous renseigner sur le contenu pédagogique et technique de la formation.

Pour la constitution de votre dossier dans le cadre d'une prise en charge par un organisme financeur (AFDAS, OPCA, pôle-emploi...).

Catherine MOLLICA, Chargée de développement

06 27 71 11 19

LES ELVIS PLATINÉS

Les 25 et 26 juillet derniers ont eu lieu, à Sumène, les 18èmes Transes Cévenoles. Durant ces deux jours, le festival a su démontrer sa capacité à se renouveler et à surprendre. Le parti pris de la gratuité, l'occupation de nouveaux espaces (à l'instar de l'Eglise, qui a accueilli Anass Habib et ses chants venus d'Orient, du parc Lucie Aubrac, transformé en espace pour enfants, et du Prieuré de Cézas où s'est tenu le concert acoustique de l'artiste québécoise Catherine Huard) ainsi que les propositions participatives telles que la sérigraphie, la construction d'arches en livres ou encore l'initiation au Yoga, ont su donné aux Transes Cévenoles cette image populaire et accessible à tous que revendique l'association Les Elvis Platinés.

Au total, plus de 7000 personnes ont déambulé dans le village à la découverte des artistes qui ont fait la programmation 2015. A la gare, le spectacle « Furieuse Tendresse » par la compagnie Cirque Exalté a rassemblé plus de 650 personnes en deux jours, au Temple les montpelliérains du Skeleton Band ont distillé leur folk blues déjanté devant 300 oreilles attentives, suivi de près par les jeunes pousses de Radio Elvis qui occupaient également les lieux. A la salle Ferrié, le concert de Benoit Paradis Trio a séduit à coups de sonorités jazzy un auditoire qui affichait complet.

Les arts de la rue ont également fait le plein : de la chorale des Bonbecs, au spectacle clownesque de Carnage Production en passant par la prestation explosive de la batucada Zangao Bateria, la déambulation historico-politique « Rue Jean Jaurès » de la cie CIA et les interventions théâtrales du Crieur de la Croix Rousse.

Pour les soirées de concerts, le public a apprécié l'abandon du champ des compagnons au profit de la place du Plan en débarquant en nombre, samedi et dimanche, pour apprécier la pop classy de Poussin, lauréat 2015 du dispositif de repérage du festival, l'intensité du rock de l'ami Dimoné, le show électro hip-hop de la Fine Equipe, la maturité de la jeune chanteuse Cil et de son groupe, les tonalités garage du rock de Sallie Ford, la fraîcheur du folk-cajun québécois de Canailles et enfin les rythmes afro-funk de Vaudou Game.

Sous le plafond de livres pliés, dans l'enceinte chaleureuse formée par les platanes et à la lueur des lampions colorés, petits et grands ont retrouvé l'âme du festival : celle de la découverte artistique, de l'ambiance populaire et festive et de l'émerveillement pour les yeux et les oreilles.

Ce festival renouvelé, nous le devons à la motivation sans faille des quelques 200 bénévoles, aux soutiens de partenaires publics, privés et associatifs, à l'engagement des habitants de Sumène et alentours et à tous ceux qui nous ont fait confiance dans ce pari fou.



En septembre, le bureau de l'association s'est également renouvelé. Après plus de 13 ans de présidence active et passionnée, Benjamin Duquenne a passé le flambeau à Viviane Laffont, qui a été élue présidente de l'association lors du dernier conseil d'administration après une période de tuilage durant l'organisation du festival. Nous profitons de ce bulletin pour le remercier pour son implication et savons que nous pouvons compter sur sa présence lors de nos prochains rendez-vous.

Car l'aventure continue avec un événement de notre saison itinérante organisé à Sumène le **vendredi 13 novembre**. L'artiste Sébastien Barrier vous donne rendez-vous avec « Savoir enfin qui nous buvons », un spectacle alliant théâtre et dégustation œnologique. Une performance à ne pas rater !

Réservations / Informations : association les Elvis Platinés
04 67 81 57 90 - www.leselvis.org

ASSOCIATION DE QUARTIER « REPAS DE CAP DE VILLE »

Le samedi 22 août en soirée, a eu lieu pour la 22ème année consécutive le repas de quartier de « Cap de Ville ». Après un bel apéritif, une trentaine de convives étaient réunis autour de la table. Comme chaque année, le menu concocté par les bénévoles participants, a été à la hauteur de l'événement avec sa salade verte au magret séché, sa charcuterie, sa terrine de sanglier, ses alouettes sans tête exceptionnelles, ses fromages, et de très bonnes pâtisseries. Guitares et chansons étaient également au programme. Belle soirée, et à l'année prochaine !





Dimanche 18 octobre, rendez-vous au Plan, à partir 9h 30, « Les Foulées Suménoises », organisées par l'association « Courir à Sumène ».

Dimanche 18 octobre, toute la journée, au Plan, Vide Grenier organisé par l'association les 4S.

Dimanche 18 octobre, toute la journée, au Plan, marché artisanal et de producteurs proposé par l'association « 7A Sumène ».

Lundi 19 au vendredi 23 octobre, au Diguédan, stage de cirque pour enfants, entre 9h et 18h, proposé par l'Association « La Voûte ».

Lundi 19 au vendredi 23 octobre, à Pont d'Hérault, stage proposé par l'Académie du Décor peint.

Vendredi 30 octobre, Critérium des Cévennes, spéciale La Cadière / Sumène (voir page 15).

Vendredi 6 novembre, à 18h au Diguédan, l'association « Allons-Enfants » propose une conférence de Jean-Claude Toureille sur le thème : « *Quelques éléments inédits sur l'histoire médiévale de Sumène* ».

Mercredi 11 novembre, cérémonie de commémoration de l'armistice de 1918, apéritif offert par la municipalité.

Mercredi 11 novembre, en après-midi au Diguédan, loto organisé par l'Association Paroissiale Catholique de Sumène

Vendredi 13 novembre, à 20h, au Diguédan, l'association « Les Elvis Platinés » propose le spectacle « *Savoir enfin qui nous buvons* » (voir page 17).

Dimanche 15 novembre, en après-midi loto de l'APE maternelle et primaire

Dimanche 22 novembre, au Diguédan, en après-midi, le loto du Club de l'Amitié.

Dimanche 22 novembre, atelier massages ayurvédique et Bharata Natyam (danse classique du sud de l'Inde), association Om Sweet Om, 3 rue du Coin

Mardi 24 novembre, au Diguédan, le Club de l'Amitié, propose une journée promotionnelle.

Dimanche 29 novembre, au Diguédan, en après-midi, le loto de la Société de chasse suménoise.

Samedi 5 décembre au Diguédan, bourse aux jouets, organisée par les 4S.

Samedi 5 décembre ou dimanche 6 décembre, dans le cadre du Téléthon, l'association de Basket organise un repas (date, heure, lieu à préciser).

Dimanche 6 décembre, Elections Régionales 1° tour

Dimanche 6 décembre, au Diguédan, le loto de l'école du Pont Neuf.

Dimanche 6 décembre, au Passit, repas organisé au profit du Téléthon par l'ASSE Basket

Mercredi 9 décembre, à 15h au Diguédan, projection de cinéma, organisée par le Club de l'Amitié.



Vendredi 11 décembre, en soirée au Diguédan théâtre "Salauds de pauvres" proposé par l'association Cycle 28 (voir ci-contre)

Samedi 12 décembre, au Diguédan, « Noël Solidaire », un Rendez-Vous proposé par le CCAS. (voir page 8)

Dimanche 13 décembre, Elections régionales 2° tour

Dimanche 13 décembre, atelier massages ayurvédique et Bharata Natyam (danse classique du sud de l'Inde), association Om Sweet Om, 3 rue du Coin

Dimanche 13 décembre, au Diguédan, en après-midi, le loto de l'Association Echanges Sumène-Quistinic.

Vendredi 18 décembre, au Diguédan, en après-midi, goûter de Noël du Club de l'Amitié.

Dimanche 20 décembre, au Diguédan, en après-midi, le loto de AAPPMA de Sumène (société de pêche).

Samedi 26 décembre, à partir de 17h30 au Diguédan, concours de belote, organisé par l'Entente Bouliste Suménoise

Dimanche 27 décembre, au Diguédan, en après-midi, le loto de l'Etoile Sportive Suménoise.

Dimanche 3 janvier, au Diguédan, en après-midi, chants et goûter proposés par l'association Regard'Ailleurs.

Jedi 7 janvier Vœux de la municipalité à Pont d'Hérault à 18h30.

Vendredi 8 janvier Vœux de la municipalité à Sumène à 18h30 au Diguédan.

Jedi 14 janvier, au Diguédan, en après-midi, goûter « Galette », proposé par le Club de l'Amitié.

Dimanche 17 janvier, en après-midi, loto de l'Hospitalité diocésaine.

Dimanche 17 janvier, atelier massages ayurvédique et Bharata Natyam (danse classique du sud de l'Inde), association Om Sweet Om, 3 rue du Coin

Mercredi 20 janvier, au Diguédan, en après-midi, goûter « Galette » proposé par le CCAS.

Dimanche 24 janvier 2016, au Diguédan, loto du Basket

Jedi 11 février, au Diguédan, repas du Club de l'Amitié.

AU REVOIR

Le chanteur Leny Escudero nous a quittés, ce vendredi 9 octobre. Invité par les A.M.I.S. (Association Municipale d'Information Sumenoise), il avait accepté de venir chanter à Sumene, en 1980, sous un chapiteau, dressé devant la gare. D'origine gitane, sa famille républicaine espagnole, obligée de quitter son pays, ravagé par la guerre, fit partie de ces milliers de réfugiés que la France accueillait en 1939. «*Pour une amourette... j'ai changé ma vie*».

Etat civil

Naissances : Léo DESMET, le 04 juin 2015,
Liv AUGIER BLANQUER, le 19 septembre 2015.

Mariages : Bruno VALETTE et Julie MURAT, le 1er août 2015,
Arnaud DANIS et Audrey BRINGUIER, le 08 août 2015,
Roland LAMON et Catherine MOLLICA, le 25 septembre 2015.

Décès : Alain CAZALET, le 10 juin 2015,
Guy VERGNES, le 16 juillet 2015,
Fernande VIALA, née ROUÏRE, le 29 août 2015
Laszlo LATO, le 27 septembre 2015.



THÉÂTRE : SALAUDS D'PAUVRES

Cette pièce de théâtre est une adaptation du livre publié par ATD Quart Monde en 2014 : «*En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté*». Coécrite et jouée par des allocataires de minima sociaux, travailleurs sociaux et demandeurs d'emploi, elle est mise en scène par Véronique Coirre. Humour et pédagogie permettent de déconstruire les idées reçues sur la pauvreté et les pauvres, afin qu'ils cessent d'être les boucs émissaires des maux de nos sociétés et qu'ils deviennent au contraire des partenaires à part entière dans la construction d'un monde plus juste.



Libres opinions

Savoir-vivre en Cévennes

Habitants du village, des hameaux ou des mas isolés, nous sommes tous intimement liés au cadre naturel de nos montagnes cévenoles.

Se promener, pêcher, se rafraîchir dans un gourg en été, chasser, ramasser des champignons en automne: nous vivons toute l'année au rythme de la nature, et même ses colères font partie de la vie des Suménois.

Grâce à un vieux système de réglementations et de droits d'usage, on peut passer presque partout, emprunter les chemins ruraux, longer la rivière, traverser les châtaigneraies, suivre les drailles sur les crêtes.

Parfois, il faut « passer chez les gens », et là, cela dépend du bon vouloir du propriétaire. Mais dans nos campagnes, les clôtures sont quasiment inexistantes, sauf pour garder les brebis ou protéger les jardins.

Les portails, s'ils existent parfois, restent ouverts sur le chemin de la maison.

A la seule condition de respecter les lieux sur son passage, le visiteur occasionnel est - la plupart du temps - libre de les traverser.

Et il n'est pas rare, surtout le dimanche, d'entendre des enfants s'ébattre dans la rivière ou des cueilleurs de champignons s'appeler dans les châtaigneraies.

Combien de pique-niques, de baignades, de paisibles siestes ou de rencontres et de causeries inopinées sont ainsi venus ponctuer d'instantanés paisibles nos vies au rythme effréné!

C'est un privilège rare, offert à tous.

Mais il est fragile, car les temps changent, et les coutumes risquent de se perdre !

Alors, s'il te plaît, nouvel ami qui vient vivre par chez nous, ne dresse pas de clôtures inutiles, n'élève pas des murailles, mais plutôt des murets.

Ouvre ton portail, les Cévennes s'ouvrent à toi !

Christian Saléry



Mairie de Sumène

04 67 81 30 05
Fax : 04 67 81 33 79
mairie-de-sumene@wanadoo.fr
www.sumene.fr
Ouverture au public :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Numéros utiles

La Poste		04 67 81 30 57
Trésor public (Le Vigan)		04 67 81 01 46
Sous-préfecture		04 67 81 67 00
Gendarmerie	17 ou	04 67 81 30 01
Pompiers	18 ou	04 67 81 79 55
	A partir d'un portable	112
Samu		15
Docteur Monney		04 67 81 32 84
Pharmacie Schoenig		04 67 81 35 60
Infirmiers	J.P. Veit	04 67 81 34 64
	M. Paul	06 21 58 15 16
	M. Gervais	04 67 81 48 34
Assistante sociale		04 66 77 09 10
Permanence de M ^{me} Reilhan sur RDV le mercredi a.m.		
Maison de retraite		04 67 81 30 86
Allo Meteo		08 92 68 02 30
Office de tourisme (Sumène)		04 67 81 30 16
Fax - Photocopies : Tabac Presse		04 99 52 94 63
Conciliateur de Justice		06 48 16 13 87
	conciliateur.ndlr@orange.fr	

Point Web gratuit

A L'OFFICE DE TOURISME

Permanences & rendez-vous

Permanence du maire : Jérôme Morali
le mardi de 16h à 18h30 sur rendez-vous
Permanence des adjoints sur rendez-vous

- 1^{re} Adjointe : Pascale Castanier
Présidente Commission
Economie-Finances
- Adjoint : Richard Leprovost
Président Commission
Communication-Démocratie locale
- Adjointe : Anne Novel
Présidente Commission Social
- Adjoint : Gilbert Laurans
Président Commission
Urbanisme-Environnement
- Adjointe : Tania Mercereau
Présidente Commission
Culture-Sport-Tourisme

Nous vous remercions de préciser
l'objet du RDV afin de répondre
au mieux à votre demande.

Conseillers départementaux

Secrétariat: 0466767809
Martin Delord : martin.delord@gard.fr
Hélène Meunier : helene.meunier@gard.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JÉRÔME MORALI
DIRECTRICE DE RÉDACTION : PASCALE CASTANIER
COORDINATION, CONCEPTION, ILLUSTRATIONS,
RÉALISATION : ISABELLE COLLUMEAU
CRÉDITS PHOTO : M. TEISSERENC, P. CASTANIER,
I. BOISSON, IC, LES ASSOCIATIONS...
IMPRESSION : WILLIAM-AGR@ORANGE.FR
IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ
TIRAGE : 1100 EXEMPLAIRES
DÉPÔT LÉGAL OCTOBRE 2015

PROCHAIN NUMÉRO

Particuliers, associations,
pour une publication dans le prochain
numéro : envoyez vos textes et photos
à « journal@sumene.fr »
ou déposez-les en mairie
avant le 20 janvier 2016.

Les fichiers en PDF ne sont pas
exploitables pour la mise en page,
merci de nous faire parvenir
les textes au format .doc, .txt ou .odt
et les images au format .jpg